A72/36
SOIXANTE-DOUZIÈME ASSEMBLÉE MONDIALE DE LA SANTÉ
Point 15.2 de l'ordre du jour provisoire
3 mai 219

États financiers vérifiés

pour l'année qui s'est achevée le 31 décembre 2018

Organisation mondiale de la Santé

Table des matières

Déclaration sur le contrôle interne (2018) 4

Certification des états financiers pour l'année qui s'est achevée le 31 décembre 2018 9

Lettre d'envoi 10

Opinion du Commissaire aux comptes 11

États financiers 14

État I. État de la situation financière 14

État II. État de la performance financière 15

État III. État des variations de l'actif net/situation nette 16

État IV. Tableau des flux de trésorerie 17

État V. Exposé de la comparaison des montants budgétaires et des montants réels 18

1. Notes concernant les états financiers 19

a) Entité présentant les états financiers 19

b) Entités non consolidées 19

c) Base de préparation et de présentation des états financiers 19

2. Principales méthodes comptables 20

3. Note sur le retraitement/reclassement des soldes 30

4. Informations à l'appui de l'état de la situation financière 30

5. Informations à l'appui de l'état de la performance financière 53

6. Informations à l'appui des variations de l'actif net/la situation nette 58

7. Informations à l'appui de l'état de la comparaison des montants budgétaires et des montants réels 64

8. Informations sectorielles 66

9. Montants passés par profits et pertes et versements à titre gracieux 68

10. Informations relatives aux parties liées et au personnel de direction 68

11. Événements postérieurs à la date de reporting 68

12. Passifs éventuels, engagements et actifs éventuels 69

Tableau I. État de la performance financière par fonds 70

Tableau II. Charges par bureau – Fonds général seulement 71

Tableau III. Situation financière globale – ensemble des fonds, 2018, 2016-2017 et 2014-2015 72

Déclaration sur le contrôle interne (2018)

Étendue de la responsabilité

En tant que Directeur général de l'Organisation mondiale de la Santé, je dois rendre compte à l'Assemblée mondiale de la Santé de l'administration de l'Organisation et de l'exécution de ses programmes. Aux termes des articles I et XII du Règlement financier, je suis tenu d'établir un système efficace de contrôle intérieur, y compris un système de vérification intérieure des comptes et d'enquête, pour assurer l'utilisation rationnelle et efficace des ressources de l'Organisation et la sauvegarde de l'actif. Conformément à l'article I du Règlement financier, j'ai délégué les pouvoirs et la responsabilité comptable aux Directeurs régionaux, aux Directeurs généraux adjoints, aux Sous-Directeurs généraux, aux Directeurs, aux Chefs de bureau de pays de l'OMS et à d'autres fonctionnaires concernés. Chaque personne au sein de l'Organisation a, à des degrés de responsabilité divers, un rôle à jouer dans le contrôle interne.

Objet du contrôle interne

Le contrôle interne vise à réduire et à gérer plutôt qu'à éliminer le risque d'échec dans la réalisation des buts et objectifs de l'Organisation et la mise en œuvre des politiques connexes. En conséquence, il ne peut fournir que des garanties d'efficacité raisonnables mais non absolues. Il se fonde sur un processus permanent destiné à recenser les principaux risques, à en évaluer la nature et l'étendue, et à les gérer de manière efficace, rationnelle et économique.

Le contrôle interne est une fonction essentielle de la direction et fait partie intégrante du processus global de gestion des opérations. Il incombe donc à la direction de l'OMS à tous les niveaux :

- de créer un environnement et une culture favorables à un contrôle interne efficace ;
- de recenser et d'évaluer les risques susceptibles d'influer sur la réalisation des objectifs, y compris le risque de fraude ou de corruption ;
- de définir et de mettre en œuvre des politiques, des plans, des normes de fonctionnement, des procédures, des systèmes et d'autres activités de contrôle pour gérer les risques associés à toute exposition identifiée ;
- de garantir une circulation des informations et une communication efficaces afin que l'ensemble des membres du personnel de l'OMS disposent des informations dont ils ont besoin pour s'acquitter de leurs responsabilités ; et
- de veiller à l'efficacité du contrôle interne.

D'un point de vue opérationnel, le système de contrôle interne de l'OMS est un processus continu mis en œuvre à tous les niveaux de l'Organisation au moyen de mécanismes de contrôle interne visant à atteindre les objectifs susmentionnés.

Cette troisième déclaration de l'OMS sur les processus de contrôle interne s'applique à l'année qui s'est achevée le 31 décembre 2018 et jusqu'à la date d'approbation des états financiers de l'Organisation pour 2018.

Environnement opérationnel de l'OMS

L'OMS opère dans plus de 150 pays, parfois dans un environnement très difficile, et elle est donc exposée à des situations où le niveau de risque est élevé, y compris en ce qui concerne la sécurité des employés et la possibilité pour l'Organisation d'appliquer des normes de contrôle interne de haut niveau. L'OMS (et les Nations Unies en général) contrôle attentivement la situation sécuritaire dans chaque pays où elle opère et prend des décisions stratégiques, si nécessaire, pour adapter ses opérations et pour gérer et atténuer le risque d'exposition de son personnel. Au niveau de chaque centre budgétaire, les risques sont consignés dans un registre officiel qui est régulièrement examiné par les responsables et transmis aux niveaux supérieurs, le cas échéant.

Cadre de contrôle interne et gestion des risques

Le cadre de responsabilisation, la politique de gestion des risques institutionnels et le cadre de contrôle interne sont des systèmes et structures essentiels pour veiller à ce que l'Organisation s'acquitte de son mandat et atteigne ses objectifs. Les politiques, systèmes et processus de gestion des risques et de contrôle interne, qui ont un fondement solide, aident à mieux comprendre quels sont les risques auxquels l'Organisation est exposée, à garantir que les responsabilités et les contrôles appropriés sont établis pour y faire face et pour que l'Organisation puisse fonctionner efficacement.

L'OMS a utilisé, pour la quatrième année consécutive, des listes d'autoévaluation pour le contrôle interne, complétées par chaque centre budgétaire de l'Organisation. Ce sont des outils essentiels pour évaluer l'état et l'efficacité des contrôles internes et pour souligner l'importance des problèmes qui relèvent du contrôle interne. En 2018, suivant une recommandation du Commissaire aux comptes de l'OMS, les données de l'autoévaluation ont été examinées et validées systématiquement par les Directeurs régionaux et les Sous-Directeurs généraux concernés.

La politique de gestion des risques institutionnels de l'OMS incorpore la gestion du risque dans des cycles de planification et de budgétisation stratégiques et opérationnels, ainsi que dans des cadres de responsabilisation et de contrôle internes. Il s'agit principalement de faire en sorte que tous les risques inhérents au fonctionnement de l'Organisation soient exactement compris et que la stratégie choisie pour les gérer soit appropriée. En 2018, afin de mieux informer le personnel et de renforcer les capacités de gestion des risques, une formation sur cette question a été organisée dans l'ensemble de l'Organisation.

Au cours de l'année 2018, les centres budgétaires ont continué à recenser les risques liés à leurs objectifs, à évaluer ces risques selon leur impact probable et leur probabilité, et à établir des plans pour y faire face. Ce processus de gestion des risques de bas en haut est complété par une phase de transmission et de validation de haut en bas. Au niveau mondial, les problèmes les plus importants auxquels l'OMS est confrontée pour s'acquitter de son mandat sont consignés sur un registre institutionnel des risques (« principaux risques pour l'OMS ») qui est examiné par le Groupe de la politique mondiale. Un rapport annuel est ensuite présenté aux États Membres par l'intermédiaire du Conseil exécutif.

En tant que Directeur général de l'Organisation, il m'incombe en dernier ressort d'évaluer les risques associés à la mise en œuvre des programmes et des projets et à l'ensemble des opérations de l'Organisation. Je suis aidé dans cette tâche par les Directeurs régionaux et par le Comité de l'OMS sur les risques, dirigé par la Directrice générale adjointe chargée des activités de l'Organisation. Ce comité joue un rôle essentiel en veillant à ce que les principaux risques soient repérés et traités de manière efficace. Je suis également aidé par le Bureau de la conformité, de la gestion des risques et de l'éthique, qui facilite et oriente le processus de gestion des risques à l'échelle de l'Organisation. Parallèlement, comme le souligne la politique de gestion des risques institutionnels de l'OMS, il incombe à chaque membre du personnel de l'Organisation de repérer les risques au niveau auquel il travaille.

Examen de l'efficacité des contrôles internes

Mon examen de l'efficacité des mécanismes de contrôle interne de l'OMS repose sur les éléments suivants.

a) Une « lettre de représentation » annuelle. Cette lettre, qui est examinée et approuvée par l'ensemble des Directeurs régionaux, des Directeurs généraux adjoints et des Sous-Directeurs généraux, confirme l'importance de veiller à ce que des contrôles internes adéquats soient en place et donne d'autres assurances. Toutes les questions soulevées dans la lettre de représentation sont prises en compte dans la vérification annuelle des comptes et dans les états financiers.

b) La liste d'autoévaluation pour le contrôle interne. Cette liste est complétée et soumise par tous les responsables des centres budgétaires, dont tous les représentants de l'OMS. Elle permet à chaque responsable de centre budgétaire d'examiner l'ensemble des principaux contrôles et d'évaluer la conformité. Il ressort de l'autoévaluation effectuée en 2018 que les contrôles internes de l'Organisation sont globalement solides, quelques légères améliorations étant intervenues au cours des quatre dernières années. À l'échelle de l'Organisation, on a considéré qu'il était possible d'apporter des améliorations considérables dans le domaine du contrôle opérationnel pour la gestion des risques, en particulier dans l'application de mesures pour remédier aux risques. Dans les domaines du contrôle fonctionnel, c'est au niveau des situations d'urgence classées que les plus grandes améliorations étaient possibles. Les personnes ayant répondu à une enquête ont signalé qu'il convenait de mieux faire connaître les modes opératoires normalisés. On a également observé que des améliorations devaient être apportées au niveau de la planification des achats, de la planification de la relève, de la planification des voyages et du suivi effectif des mesures préconisées dans le cadre de la vérification des comptes, d'évaluations ou d'autres examens. Les résultats de l'autoévaluation seront soigneusement étudiés, les mesures de contrôle seront adaptées selon les besoins et des plans d'action seront élaborés dans les domaines où des améliorations doivent être apportées, le cas échéant.

c) Les rapports publiés par le Bureau des services de contrôle interne. Ces rapports donnent des informations objectives sur la conformité et sur l'efficacité des contrôles et comportent des recommandations en vue d'améliorations. Les principales conclusions de ces rapports ont été transmises séparément aux États Membres, dans le cadre des vérifications des comptes effectuées en 2017.

d) Les rapports publiés par le Commissaire aux comptes de l'OMS. Le Commissaire aux comptes assure un contrôle indépendant du respect par l'OMS du Règlement financier et des Règles de gestion financière, et il établit des rapports. La Commission de vérification des comptes de la République des Philippines présente aux organes directeurs des informations actualisées sur ses travaux et ses principales conclusions. En 2018, la vérification extérieure des comptes a notamment porté sur l'examen de trois partenariats hébergés et sur le Programme OMS de gestion des situations d'urgence sanitaire. Pour plus d'informations, voir le rapport du Commissaire aux comptes à la Soixante-Douzième Assemblée mondiale de la Santé (document A72/39).

e) Les travaux du Comité consultatif indépendant d'experts de la surveillance. Ce comité examine tous les rapports de vérification des comptes, les rapports sur les risques ainsi que les rapports financiers et les autres informations concernant le cadre de contrôle. Les rapports du Comité sont présentés au Conseil exécutif, qui repère les domaines dans lesquels il est possible d'apporter des améliorations et donne des conseils sur la manière de pallier les faiblesses relatives à la gestion des risques et aux questions financières et relevant du contrôle interne.

Principaux problèmes relevés concernant les risques

Après que chaque centre budgétaire de l'OMS a complété le registre des risques en 2018, le Bureau de la conformité, de la gestion des risques et de l'éthique a examiné les résultats consolidés, qui ont ensuite été présentés à la direction et au Comité sur les risques de l'OMS. Après examen, j'en ai conclu que les principaux risques auxquels l'Organisation fait actuellement face concernent plusieurs domaines, comme résumé dans le tableau ci-dessous.

Risque	Exemples de mesures actuellement appliquées ou prévues
Le financement insuffisant du budget programme 2018-2019 (risque principal lié à la souplesse du financement en raison d'une baisse des contributions volontaires de base et d'incertitudes concernant les perspectives de financement)	1. Une stratégie de mobilisation des ressources a été élaborée. 2. Mobilisation ciblée de ressources, notamment auprès de nouveaux donateurs potentiels. 3. Argumentaire d'investissement de l'OMS. 4. Transformation de la mobilisation des ressources, de la communication et des partenariats dans le cadre d'une fonction de relations extérieures intégrée et solide. 5. Choix visant à une utilisation efficace et en temps voulu des fonds conformément aux accords avec les donateurs.

Risque	Exemples de mesures actuellement appliquées ou prévues
Le financement et la préparation opérationnelle du Programme OMS de gestion des situations d'urgence sanitaire	1. Mobilisation ciblée des ressources, développement des partenariats et allocation de ressources souples aux programmes. 2. Mise en œuvre de nouvelles politiques et de nouveaux modes opératoires normalisés, formation de personnel et déploiement de personnes inscrites sur la liste d'urgence. 3. Renforcement des capacités nationales et internationales pour que les fonctions essentielles soient déployées et mises en œuvre. 4. Examen régulier par le Comité consultatif de surveillance indépendant du Programme de gestion des situations d'urgence sanitaire de la situation concernant la réforme de l'OMS dans les situations d'urgence sanitaire, y compris des progrès d'ensemble et de la structure du Programme ainsi que des risques.
Le financement de l'éradication de la poliomyélite et les risques relatifs à la transition pour la poliomyélite, notamment la dépendance vis-à-vis des fonds destinés à combattre la poliomyélite ; les passifs financiers associés aux membres du personnel de ces programmes engagés pour une durée déterminée ; et les retards éventuels dans l'éradication de la poliomyélite	1. Efforts coordonnés pour améliorer la sensibilisation des partenaires, la mobilisation des ressources et la coordination des partenaires, grâce à une plus grande transparence programmatique et financière, en vue d'obtenir de nouveaux engagements de financer l'éradication de la poliomyélite. 2. Présentation de rapports réguliers au Conseil de surveillance de la poliomyélite sur la situation concernant les risques relatifs à la transition pour la poliomyélite et sur les mesures prises à cet égard.
Les fautes graves au sein de l'Organisation, en particulier celles liées à la fraude, à la corruption ou aux autres formes d'irrégularités	1. Prévention : amélioration de la formation dans les domaines à haut risque (comme l'éthique, la fraude et les risques financiers dans les bureaux de pays) ; application stricte des politiques pertinentes et du Code d'éthique et de déontologie ; formation obligatoire à l'éthique, suite rapidement donnée aux recommandations formulées à l'issue des vérifications des comptes. 2. Détection : mise en œuvre de contrôles systémiques automatisés (Système mondial de gestion) et notification des exceptions ; renforcement du suivi ; ligne téléphonique spéciale pour la dénonciation des abus. 3. Intervention : renforcement des moyens d'enquête ; action proactive et rapide en cas de fraude/corruption/faute grave.
Les risques pour la continuité d'exploitation liés à un incident grave qui affecterait le fonctionnement de l'OMS (par exemple catastrophe naturelle ou attentat terroriste de grande ampleur)	1. Élaboration et/ou actualisation de plans pour la continuité d'exploitation fonctionnelle dans l'ensemble de l'Organisation. 2. Organisation d'exercices de simulation à partir du deuxième trimestre 2019. 3. Organisation de réunions de coordination mondiales mensuelles à partir du deuxième trimestre 2019.
La cybersécurité (par exemple le piratage des actifs numériques)	1. Mise en œuvre de la feuille de route pour la cybersécurité à l'échelle de l'Organisation. 2. Organisation d'une campagne pour sensibiliser les utilisateurs aux questions de cybersécurité. 3. Actualisation et mise en œuvre des politiques relatives à la cybersécurité.
La sécurité du personnel et des locaux de l'OMS	1. Nomination d'un Directeur des Services de sécurité et de huit administrateurs supplémentaires chargés de la sécurité sur le terrain pour les interventions d'urgence 2. Amélioration importante de la sécurité des locaux. 3. Formation à la sécurité pour l'ensemble du personnel, intégrée dans la plateforme d'apprentissage de l'Organisation. 4. Contrôle du respect des mesures de gestion des risques pour la sécurité.

Risque	Exemples de mesures actuellement appliquées ou prévues
Le financement des passifs à long terme, notamment des dépenses de santé du personnel retraité	1. Mesures favorisant la maîtrise des dépenses et la rentabilité (par le biais de la gouvernance de l'assurance-maladie sociale). 2. Examen du niveau des cotisations des membres du personnel et de l'OMS (par le biais de la gouvernance de l'assurance-maladie sociale). 3. Examen du niveau de financement nécessaire pour les passifs futurs.

Chacun des risques susmentionnés a été examiné par le Comité de l'OMS sur les risques et par les personnes chargées de les gérer afin que les mesures voulues soient prises.

Déclaration

Le contrôle interne, s'il fonctionne efficacement, a des limitations inhérentes – y compris des possibilités de contournement, aussi bien conçu soit-il – et il ne peut donc fournir qu'une assurance raisonnable. Par ailleurs, compte tenu de l'évolution des conditions, l'efficacité du contrôle interne peut varier avec le temps.

Je suis résolu à remédier à toute déficience des contrôles internes qui pourra être relevée pendant l'année et portée à mon attention.

Compte tenu de ce qui précède, je conclus que, en l'état actuel de mes connaissances et des informations dont je dispose, il n'existe pas de carence de nature à empêcher le Commissaire aux comptes d'émettre une opinion sans réserve sur les états financiers de l'Organisation ni de problème majeur qu'il conviendrait d'évoquer dans le présent document pour l'exercice qui s'est achevé le 31 décembre 2018 et jusqu'à la date de l'approbation des états financiers.

[signature]

Docteur Tedros Adhanom Ghebreyesus

Directeur général

Genève, le 29 mars 2019

Original : anglais

Certification des états financiers pour l'année qui s'est achevée le 31 décembre 2018

Conformément à l'article 34 de la Constitution et à l'article XIII du Règlement financier de l'Organisation mondiale de la Santé, on trouvera ci-après les états financiers pour l'année qui s'est achevée le 31 décembre 2018. Les états financiers, les méthodes comptables et les notes concernant les états financiers ont été établis conformément aux Normes comptables internationales du secteur public (IPSAS). Les états financiers sont également établis conformément au Règlement financier et aux Règles de gestion financière de l'Organisation mondiale de la Santé. Les états financiers et les notes ont été vérifiés par le Commissaire aux comptes de l'Organisation, la Commission de vérification des comptes de la République des Philippines, dont l'opinion figure ci-après.

Bien que l'OMS ait opté pour l'établissement d'un rapport financier annuel, comme prévu à l'article XIII du Règlement financier révisé,[1] l'exercice financier reste biennal (article II du Règlement financier). À des fins de comparaison entre les dépenses réelles et le budget planifié, le budget biennal est donc établi par rapport à deux années de dépenses. L'état de la comparaison des montants budgétaires et des montants réels (État V) présente cette comparaison par catégorie.

En plus du fonds général (le budget programme), deux autres groupes de fonds figurent dans les états financiers de l'OMS : « États Membres – Autres » et le fonds fiduciaire. Les produits et les charges pour chacun de ces trois principaux groupes de fonds figurent dans le Tableau I du rapport.

En 2018, l'Organisation a assuré des services pour cinq autres entités : le Programme commun des Nations Unies sur le VIH/sida (ONUSIDA), Unitaid, le Centre international de recherche sur le cancer (CIRC), le Centre international de calcul (CIC) et l'Assurance-maladie du personnel. Des états financiers distincts sont établis pour chaque entité et chacun est soumis à une vérification extérieure. Les fonds gérés par l'OMS pour le compte de ces entités[2] figurent dans l'état de la situation financière (État I).

Les états financiers pour l'année qui s'est achevée le 31 décembre 2018, ainsi que les notes concernant les états financiers et les tableaux I, II et III ont été revus et approuvés.

Les états financiers vérifiés et le document « Rapport sur les résultats de l'OMS : budget programme 2018-2019 » (A72/35) vont de pair.

[Signature]	[Signature]
Jane Margaret Stewart Pappas	Docteur Tedros Adhanom Ghebreyesus
Contrôleuse financière par intérim	Directeur général

Genève, le 29 mars 2019

[1] Voir la résolution WHA62.6 (2009).

[2] Sauf pour le CIRC lorsque les fonds ne sont pas gérés par l'OMS.

Lettre d'envoi Original : anglais

Sceau de la Commission de vérification des comptes de la République des Philippines

République des Philippines
COMMISSION DE VÉRIFICATION DES COMPTES
Commonwealth Avenue, Quezon City, Philippines

1er avril 2019

Madame/Monsieur,

J'ai l'honneur de présenter à la Soixante-Douzième Assemblée mondiale de la Santé le rapport du Commissaire aux comptes et son opinion sur les états financiers de l'Organisation mondiale de la Santé pour l'exercice financier ayant pris fin le 31 décembre 2018.

Je suis reconnaissant à l'Assemblée de la Santé de l'honneur et du privilège que me confèrent les fonctions de Commissaire aux comptes de l'OMS.

Veuillez agréer, Madame, Monsieur, les assurances de ma haute considération.

[Signature]
Michael G. Aguinaldo
Président de la Commission de vérification des comptes
République des Philippines
Commissaire aux comptes

Président de la Soixante-Douzième Assemblée mondiale de la Santé
Organisation mondiale de la Santé
Genève, Suisse

Opinion du Commissaire aux comptes Original : anglais

Sceau de la Commission de vérification des comptes de la République des Philippines

République des Philippines
COMMISSION DE VÉRIFICATION DES COMPTES
Commonwealth Avenue, Quezon City, Philippines

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES INDÉPENDANT

À l'Assemblée mondiale de la Santé

Opinion

Nous avons vérifié les états financiers de l'Organisation mondiale de la Santé (OMS) où figurent l'état de la situation financière au 31 décembre 2018 ainsi que l'état de la performance financière, l'état des variations de l'actif net/de la situation nette, le tableau des flux de trésorerie et l'état de la comparaison des montants budgétaires et des montants réels pour l'année qui vient de s'achever, ainsi que les notes concernant les états financiers.

Notre opinion est que les états financiers présentent une image fidèle, à tous égards, de la situation financière de l'OMS au 31 décembre2018, ainsi que de l'état de la performance financière, de l'état des variations de l'actif/de la situation nette, des flux de trésorerie et de l'état de la comparaison des montants budgétaires et des montants réels pour l'année qui vient de s'achever, conformément aux Normes comptables internationales du secteur public (IPSAS).

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué nos vérifications conformément aux Normes internationales d'audit (ISA). Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont décrites dans la section du présent rapport intitulée *Responsabilités du Commissaire aux comptes concernant la vérification des états financiers*. Nous sommes indépendants de l'OMS, conformément aux règles d'éthique qui s'appliquent à la vérification des états financiers, et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités éthiques selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Autres informations

La direction est responsable des autres informations, c'est-à-dire des informations qui figurent dans **les états financiers vérifiés de l'OMS pour2018**, mais pas des états financiers et de notre rapport sur ceux-ci.

Notre opinion sur les états financiers ne concerne pas les autres informations et nous n'émettons aucune conclusion assortie d'une assurance sur ces informations.

En ce qui concerne notre vérification des états financiers, nous avons la responsabilité de lire les autres informations et, ce faisant, de déterminer si celles-ci présentent des différences significatives par rapport aux états financiers ou aux éléments dont nous avons eu connaissance pendant la vérification ou si elles comportent des inexactitudes importantes. Si, sur la base des travaux que nous avons effectués, nous concluons que les autres informations comportent des inexactitudes importantes, nous sommes tenus de le signaler. Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

Responsabilité de la direction et des personnes chargées de la gouvernance concernant les états financiers

Conformément aux normes IPSAS, la direction est responsable de la préparation des états financiers, qui doivent présenter une image fidèle de la situation financière et, à ce titre, un contrôle interne déterminé par la direction est nécessaire pour établir des états financiers exempts d'anomalies significatives – que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'OMS à poursuivre son activité, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider l'OMS ou de cesser son activité, ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de l'OMS.

Responsabilité du Commissaire aux comptes concernant la vérification des états financiers

Nous avons pour objectifs d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de remettre un rapport contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un haut niveau d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'une vérification réalisée conformément aux normes ISA permettra toujours de détecter une anomalie significative lorsqu'elle existe. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou dans leur ensemble, elles puissent influer sur les décisions économiques prises par les utilisateurs en se fondant sur les états financiers.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes ISA, nous émettons un jugement professionnel et nous faisons preuve d'esprit critique tout au long de la vérification. En outre :

- nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures de vérification pour y faire face, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de ne pas détecter une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui de ne pas détecter une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- nous nous familiarisons avec les éléments du contrôle interne pertinents pour la vérification afin de concevoir les procédures de vérification appropriées dans les circonstances et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'OMS ;
- nous évaluons l'adéquation des méthodes comptables appliquées et le caractère raisonnable des estimations comptables et des informations connexes fournies par la direction ;
- nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'application par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus à l'issue de la vérification, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des conditions susceptibles de faire planer un doute important sur la capacité de l'OMS à poursuivre son activité. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus de signaler dans notre rapport les informations pertinentes figurant dans les états financiers ou, si ces informations ne sont pas adéquates, de modifier notre opinion. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date du rapport ;

- nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et nous déterminons si les états financiers reflètent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Nous communiquons avec les personnes chargées de la gouvernance sur plusieurs questions, dont la portée et le calendrier prévus pour la vérification et les principales conclusions de celle-ci, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre vérification.

Rapport sur les autres obligations légales et réglementaires

En outre, notre opinion est que les opérations de l'OMS dont nous avons eu connaissance ou que nous avons contrôlées dans le cadre de notre travail de vérification ont, sur tous les points importants, été conformes au Règlement financier de l'Organisation.

Conformément à l'article XIV du Règlement financier de l'OMS, nous avons également soumis un rapport détaillé sur la vérification des états financiers de l'Organisation.

[Signature]
Michael G. Aguinaldo
Président de la Commission de vérification des comptes
République des Philippines
Commissaire aux comptes

Quezon City, Philippines
29 mars 2019

[CODE-BARRES]

États financiers

Organisation mondiale de la Santé

État I. État de la situation financière

Au 31 décembre 2018 (en milliers de US $)

Désignation	Notes	31 décembre2018	31 décembre 2017
Actifs courants			
Trésorerie et équivalents de trésorerie	4.1	243 007	540 652
Placements à court terme	4.2	3 303 322	2 578 038
Créances courantes	4.3	1 107 179	1 214 410
Créances sur le personnel	4.4	13 056	10 104
Stocks	4.5	37 473	43 641
Paiements anticipés et dépôts	4.6	30 690	20 312
Total des actifs courants		**4 734 727**	**4 407 157**
Actifs non courants			
Créances non courantes	4.3	206 258	236 603
Placements à long terme	4.2	120 525	118 745
Immobilisations corporelles	4.7	124 701	103 545
Actifs incorporels	4.8	3 189	3 807
Total des actifs non courants		**454 673**	**462 700**
TOTAL DES ACTIFS		**5 189 400**	**4 869 857**
PASSIFS			
Passifs courants			
Contributions reçues en avance	4.9	86 654	107 320
Dettes	4.10	44 490	65 662
Dettes envers le personnel	4.11	1 333	2 339
Montants accumulés pour régler les avantages du personnel – courants	4.12	52 386	50 058
Total des recettes différées – courantes	4.13	376 590	431 320
Passifs financiers	4.2	101 411	72 857
Autres passifs courants	4.14	75 226	101 142
Passif interentités	4.15	923 945	948 291
Emprunts à long terme – courants	4.16	606	611
Total des passifs courants		**1 662 641**	**1 779 600**
Passifs non courants			
Emprunts à long terme – non courants	4.16	73 335	43 004
Montants accumulés pour régler les avantages du personnel – non courants	4.12	1 207 151	1 578 122
Recettes différées – non courantes	4.13	206 258	236 603
Autres passifs non courants	4.17	2 306	804
Total des passifs non courants		**1 489 050**	**1 858 533**
TOTAL DES PASSIFS		**3 151 691**	**3 638 133**
ACTIF NET/SITUATION NETTE			
Fonds général	6.1	2 703 421	2 293 877
États Membres – Autres	6.2	(725 575)	(1 103 757)
Fonds fiduciaires	6.3	59 863	41 604
TOTAL DES ACTIFS NETS/SITUATION NETTE		**2 037 709**	**1 231 724**
TOTAL DES PASSIFS ET DES ACTIFS NETS/SITUATION NETTE		**5 189 400**	**4 869 857**

La section présentant les principales méthodes comptables et les notes font partie intégrante des états financiers.

Organisation mondiale de la Santé

État II. État de la performance financière

Pour l'année qui s'est achevée le 31 décembre 2018
(en milliers de US $)

Désignation	Notes	31 décembre 2018	31 décembre 2017
PRODUITS	5.1		
Contributions fixées		500 752	456 711
Contributions volontaires		2 290 914	2 139 305
Contributions volontaires de biens et services		62 496	136 832
Autres produits		47 221	42 452
Total des produits		**2 901 383**	**2 775 300**
CHARGES	5.2		
Dépenses liées au personnel		931 218	966 300
Fournitures et matériels médicaux		176 686	253 019
Services contractuels		721 305	781 552
Transferts et subventions		272 396	260 062
Voyages		191 690	201 907
Charges opérationnelles générales		177 536	167 685
Équipement, véhicules et mobilier		15 486	35 843
Dépréciation et amortissement		13 533	14 167
Total des charges		**2 499 850**	**2 680 535**
Recettes financières	5.3	40 486	77 273
EXCÉDENT/(DÉFICIT) TOTAL POUR L'ANNÉE		**442 019**	**172 038**

La section présentant les principales méthodes comptables et les notes font partie intégrante des états financiers.

Organisation mondiale de la Santé

État III. État des variations de l'actif net/situation nette

Pour l'année qui s'est achevée le 31 décembre 2018
(en milliers de US $)

Désignation	Notes	31 décembre 2018	Autres ajustements (voir la note 4.12)	Excédent/(déficit)	31 décembre 2017
Fonds général	6.1	2 703 421		409 544	2 293 877
États Membres – Autres	6.2	(725 575)	363 966	14 216	(1 103 757)
Fonds fiduciaire	6.3	59 863		18 259	41 604
TOTAL DES ACTIFS NETS/ SITUATION NETTE		2 037 709	363 966	**442 019**	**1 231 724**

La section présentant les principales méthodes comptables et les notes font partie intégrante des états financiers.

Organisation mondiale de la Santé

État IV. Tableau des flux de trésorerie

Pour l'année qui s'est achevée le 31 décembre 2018 (en milliers de US $)

Désignation	31 décembre 2018	31 décembre2017
FLUX DE TRÉSORERIE PROVENANT DU FONCTIONNEMENT		
DÉFICIT/EXCÉDENT TOTAL POUR L'ANNÉE	442 019	172 038
Dépréciation et amortissement	13 533	14 167
(Gains)/pertes non réalisés sur les placements	10 768	(27 096)
(Gains)/pertes non réalisés sur la réévaluation des emprunts à long terme	(157)	1 085
(Augmentation)/diminution des créances courantes	107 231	(342 602)
(Augmentation)/diminution des créances sur le personnel	(2 952)	139
(Augmentation)/diminution des stocks	6 168	(4 087)
(Augmentation)/diminution des paiements anticipés et des dépôts	(10 378)	(10 697)
(Augmentation)/diminution des créances – non courantes	30 345	(29 325)
Augmentation/(diminution) des contributions reçues en avance	(20 666)	38 974
Augmentation/(diminution) des dettes	(21 172)	24 533
Augmentation/(diminution) des dettes envers le personnel	(1 006)	334
Augmentation/(diminution) des montants accumulés pour régler les avantages du personnel – courants	2 328	3 410
Augmentation/(diminution) des recettes différées – courantes	(54 730)	51 412
Augmentation/(diminution) des autres passifs courants	(25 916)	37 794
Augmentation/(diminution) des passifs interentités	(24 346)	(72 399)
Augmentation/(diminution) des montants accumulés pour régler les avantages du personnel – non courants	(7 005)	43 236
Augmentation/(diminution) des recettes différées – non courantes	(30 345)	29 325
Augmentation/(diminution) des autres passifs non courants	1 502	804
Flux de trésorerie nets provenant du fonctionnement	**415 221**	**(68 955)**
FLUX DE TRÉSORERIE PROVENANT DES PLACEMENTS		
(Augmentation)/diminution des placements à court terme	(730 336)	156 315
(Augmentation)/diminution des placements à long terme	(107)	(20 081)
Augmentation/(diminution) des passifs financiers	21 165	55 193
(Augmentation)/diminution des immobilisations corporelles	(33 780)	(27 652)
(Augmentation)/diminution des actifs incorporels	(291)	134
Flux de trésorerie nets provenant des placements	**(743 349)**	**163 909**
FLUX DE TRÉSORERIE PROVENANT DU FINANCEMENT		
Augmentation/(diminution) des emprunts à long terme – courants	(5)	28
Augmentation/(diminution) des emprunts à long terme – non courants	30 488	8 780
Flux de trésorerie nets provenant du financement	**30 483**	**8 808**
Augmentation/(diminution) nette de la trésorerie et des équivalents de trésorerie	**(297 645)**	**103 762**
Trésorerie et équivalents de trésorerie au début de l'année	**540 652**	**436 890**
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la fin de l'année	**243 007**	**540 652**

La section présentant les principales méthodes comptables et les notes font partie intégrante des états financiers.

Organisation mondiale de la Santé

État V. Exposé de la comparaison des montants budgétaires et des montants réels

Pour l'année qui s'est achevée le 31 décembre 2018 (en milliers de US $)

Désignation	Budget programme pour l'exercice 2018-2019	Charges 2018	Différence entre le budget programme et les charges	Exécution (%)
Catégories				
Maladies transmissibles	805 400	357 968	447 432	44%
Maladies non transmissibles	351 400	115 464	235 936	33%
Promouvoir la santé à toutes les étapes de la vie	384 300	133 341	250 959	35%
Systèmes de santé	589 500	247 642	341 858	42%
Urgences	554 200	193 727	360 473	35%
Services institutionnels et fonctions d'appui	715 500	321 443	394 057	45%
Poliomyélite, flambées, interventions en cas de crise et programmes spéciaux	1 021 200	922 296	98 904	90%
Total	**4 421 500**	**2 291 881**	**2 129 619**	**52%**

Différences de base		
Charges relatives au fonds de péréquation des impôts		8 811
Dispositions spéciales		19 282
Autres charges hors du budget programme		4 111
Total des différences de base		**32 204**
Différences de calendrier		
Charges d'autres exercices inscrites dans le budget programme		85 610
Total des différences de calendrier		**85 610**
Total des charges au fonds général		**2 409 695**
Différences relatives aux entités		
Charges au fonds commun, au fonds d'entreprise, au fonds d'affectation spéciale et au fonds fiduciaire		27 910
Charges en nature (biens et services)		62 245
Total des différences relatives aux entités		**90 155**
Total des charges selon l'état de la performance financière (État II		**2 499 850**

La section présentant les principales méthodes comptables et les notes font partie intégrante des états financiers.

1. Notes concernant les états financiers

a) Entité présentant les états financiers

L'Organisation mondiale de la Santé (OMS) est une organisation intergouvernementale et une institution spécialisée du système des Nations Unies. Conformément à sa Constitution (qui est entrée en vigueur le 7 avril 1948), l'OMS agit en tant qu'autorité directrice et coordonnatrice, dans le domaine de la santé, des travaux ayant un caractère international. L'Organisation a son Siège à Genève (Suisse). L'OMS a également six bureaux régionaux et plus de 150 bureaux de pays.

b) Entités non consolidées

L'OMS assure des services administratifs pour les entités non consolidées suivantes :

- Programme commun des Nations Unies sur le VIH/sida (ONUSIDA)
- Unitaid
- Centre international de recherche sur le cancer (CIRC)
- Centre international de calcul (CIC)
- Assurance-maladie du personnel (SHI)

Ces entités possèdent leurs propres constitutions, statuts et structures de gouvernance. Elles établissent leurs propres états financiers, qui font l'objet d'une vérification extérieure et d'une certification distinctes. Sauf à Unitaid, l'OMS a les mêmes droits de vote que tout autre membre ou partenaire et les opérations avec ces entités sont formelles. Chaque entité a ses actifs et ses passifs propres ; en cas de dissolution, la répartition des actifs et des passifs entre membres et organisations partenaires sera déterminée suivant la constitution, les statuts et la structure de gouvernance selon une formule qui devra être définie à ce moment-là.

c) Base de préparation et de présentation des états financiers

Les états financiers de l'Organisation mondiale de la Santé ont été préparés conformément aux Normes comptables internationales du secteur public (IPSAS). Ils ont été établis conformément au principe de continuité d'exploitation. Cependant, les placements et les emprunts sont comptabilisés à la juste valeur ou au coût amorti. Lorsqu'un point précis n'est pas abordé dans les Normes IPSAS, les Normes internationales d'information financière appropriées ont été appliquées.

Ces états financiers ont été préparés selon l'hypothèse que l'OMS est en situation de continuité d'activité et qu'elle poursuivra ses activités et respectera ses obligations réglementaires dans un avenir prévisible (IPSAS 1 – Présentation des états financiers).

Ces états financiers et les notes qui les accompagnent sont présentés en dollars des États-Unis d'Amérique et toutes les valeurs sont arrondies au millier près, c'est-à-dire indiquées en milliers de dollars des États-Unis.

Monnaie fonctionnelle et conversion des monnaies étrangères

Les opérations effectuées en monnaie étrangère sont converties en dollars des États-Unis aux taux de change opérationnels de l'Organisation des Nations Unies en vigueur, qui équivalent approximativement aux taux de change à la date des opérations. Les taux de change opérationnels sont fixés une fois par mois et révisés au bout de deux semaines en cas de fluctuations importantes.

Les actifs et les passifs libellés dans d'autres monnaies que le dollar des États-Unis sont convertis aux taux de change opérationnels de l'Organisation des Nations Unies en vigueur à la fin de l'année. Les gains ou les pertes qui en découlent sont indiqués dans l'état de la performance financière.

Les actifs et les passifs qui ne sont pas libellés en dollars des États-Unis et qui se trouvent dans des portefeuilles de placements sont convertis en dollars des États-Unis au taux appliqué par le dépositaire à la fin du mois.

Importance relative et utilisation de jugements et d'estimations

La notion d'importance relative[1] est essentielle pour les états financiers de l'OMS. L'étude par l'Organisation de l'importance relative des informations comptables permet de procéder systématiquement au recensement, à l'analyse, à l'évaluation, à l'approbation et à l'examen périodique des décisions pour lesquelles l'importance relative des informations est prise en compte, dans plusieurs domaines de la comptabilité. Les états financiers comportent des montants calculés sur la base de jugements, d'estimations et d'hypothèses de la direction. L'évolution des estimations est indiquée au moment où celles-ci sont connues.

États financiers

Conformément à la Norme IPSAS 1, un jeu complet d'états financiers a été préparé comme suit :

- état de la situation financière ;
- état de la performance financière ;
- état des variations de l'actif net/situation nette ;
- tableau des flux de trésorerie ;
- état de la comparaison des montants budgétaires et des montants réels ; et
- notes concernant les états financiers, comprenant une description de la base de préparation et de présentation des états, un résumé des principales méthodes comptables et d'autres informations pertinentes.

2. Principales méthodes comptables

2.1 Trésorerie et équivalents de trésorerie

La trésorerie et les équivalents de trésorerie, détenus à leur valeur nominale, comprennent les espèces en caisse, les espèces en banque, les dépôts de garantie, le papier commercial, les fonds opérant sur les marchés monétaires, ainsi que les effets et billets à court terme. Tous les placements dont l'échéance est de trois mois ou moins à compter de la date de leur acquisition sont inclus dans la trésorerie et les équivalents de trésorerie. Ceci englobe la trésorerie et les équivalents de trésorerie détenus dans des portefeuilles gérés par des administrateurs externes de placements.

2.2 Placements et instruments financiers

Un instrument financier est comptabilisé à partir du moment où l'OMS souscrit aux dispositions contractuelles dudit instrument et jusqu'à expiration des droits de recevoir de la trésorerie correspondant à cet actif ou jusqu'à son transfert et, partant, jusqu'au moment où l'Organisation a transféré l'ensemble des risques et des avantages significatifs liés à la propriété de cet instrument. Les placements peuvent être classés comme : i) des actifs ou des passifs financiers à la juste valeur par le biais du solde ; ii) des placements détenus jusqu'à échéance ; ou iii) des dépôts bancaires et d'autres créances. Les achats et les ventes de placements sont comptabilisés à la date de l'opération.

[1] Les omissions ou les inexactitudes sont significatives si elles peuvent influer chacune ou dans leur ensemble sur les décisions prises ou les évaluations effectuées sur la base des états financiers.

Les actifs ou passifs financiers à la juste valeur par le biais du solde sont des instruments financiers qui satisfont à l'une des deux conditions suivantes : i) ils sont détenus à des fins de transaction ; ou ii) ils sont désignés par l'entité lors de leur première comptabilisation à la juste valeur par le biais du solde.

Les instruments financiers qui entrent dans cette catégorie sont évalués à la juste valeur et les gains ou les pertes découlant éventuellement de l'évolution de la juste valeur sont pris en compte par le biais du solde et figurent dans l'état de la performance financière correspondant à la période où ils se produisent. Tous les instruments dérivés, tels que les swaps, les contrats à terme sur les monnaies ou les options, sont classés comme détenus à des fins de transaction, à l'exception des instruments de couverture désignés et effectifs tels que définis dans la Norme IPSAS 29 (Instruments financiers : comptabilisation et évaluation). Les actifs financiers placés dans les portefeuilles sous gestion externe initialement comptabilisés à la juste valeur par le biais du solde sont classés comme actifs courants ou non courants selon l'horizon temporel des placements de chaque portefeuille. Si l'horizon temporel est inférieur ou égal à un an, ces actifs sont classés parmi les actifs courants et s'il est supérieur à un an, ils sont classés parmi les actifs non courants.

Les placements détenus jusqu'à échéance sont des actifs financiers non dérivés pour lesquels les versements sont fixes ou déterminables, dont les dates d'échéance sont fixes et que l'Organisation a l'intention et la possibilité de conserver jusqu'à échéance. Ils sont indiqués au coût amorti à l'aide de la méthode du taux d'intérêt effectif, le produit des intérêts étant comptabilisé dans l'état de la performance financière sur la base du rendement effectif. Au 31 décembre 2018, l'Organisation ne détenait aucun placement détenu jusqu'à échéance.

Les dépôts bancaires et les autres créances sont des actifs financiers non dérivés pour lesquels les versements sont fixes ou déterminables et qui ne sont pas cotés sur un marché actif. Les recettes cumulées liées aux intérêts, aux dividendes et à la trésorerie à recevoir sur les placements sont incluses dans cette rubrique. Les dépôts bancaires et les autres créances sont indiqués au coût amorti, calculé selon la méthode du taux d'intérêt effectif déduction faite de toute dépréciation. Le produit des intérêts est comptabilisé sur la base du taux d'intérêt effectif, sauf pour les créances à court terme dont les intérêts seraient négligeables.

Les autres passifs financiers, qui englobent les charges et les dettes cumulées liées à des placements, sont d'abord comptabilisés à la juste valeur puis évalués au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif, sauf pour les créances à court terme dont les intérêts seraient négligeables.

2.3 Créances

Les créances sont des actifs financiers non dérivés pour lesquels les versements sont fixes ou déterminables et qui ne sont pas négociés sur un marché actif. Les créances courantes correspondent à des sommes dues depuis 12 mois ou moins à la date de reporting, alors que les créances non courantes sont des sommes dues depuis plus de 12 mois à la date où les états financiers sont présentés.

Les contributions volontaires à recevoir sont comptabilisées sur la base de modalités de paiement spécifiées dans un accord liant l'OMS et le contributeur. Lorsqu'aucune modalité de paiement n'est spécifiée, l'intégralité de la créance est comptabilisée comme échue. Les contributions fixées à recevoir sont comptabilisées au début de chaque année suivant le barème approuvé par l'Assemblée de la Santé. Les créances sont comptabilisées à leur valeur de réalisation nette estimée et ne sont pas actualisées car l'effet de l'actualisation est considéré comme négligeable.

Une provision pour créances douteuses est constituée lorsqu'il existe un risque de dépréciation d'une créance. L'évolution des créances douteuses est comptabilisée dans l'état de la performance financière (État II).

2.4 Stocks

L'OMS comptabilise comme stocks des médicaments, des vaccins, des fournitures humanitaires et des publications. Les stocks sont évalués en fonction i) de leur coût ou ii) de leur valeur nette réalisable – en prenant le montant le plus bas des deux –, sur la base d'une moyenne pondérée. L'inventaire des stocks est effectué une fois par an. Les frais de conditionnement, de fret et d'assurance sont calculés sur la base de la valeur totale des achats en stock et ajoutés à la valeur du stock.

Lorsque les stocks ont été acquis par le biais d'opérations sans contrepartie directe (stocks reçus en don comme contribution en nature), la valeur est déterminée en fonction de la juste valeur des biens objet du don à la date de leur acquisition.

Lorsque les stocks sont vendus, échangés ou distribués, leur valeur comptable est comptabilisée comme charge.

2.5 Paiements anticipés et dépôts

Les paiements anticipés sont des sommes payées à des fournisseurs avant la livraison des biens ou la prestation des services. Les dépôts sont des montants payés à titre de garantie pour la location de bureaux. Les dépôts et les paiements anticipés sont enregistrés au coût.

2.6 Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles dont la valeur est supérieure à US $5000 sont comptabilisées comme actifs non courants dans l'état de la situation financière. Les immobilisations corporelles sont indiquées au coût historique, déduction faite du cumul des amortissements et du cumul des pertes de valeur. Les immobilisations acquises dans le cadre d'une opération sans contrepartie directe sont comptabilisées à la juste valeur à la date d'acquisition. L'OMS considère que les actifs de ce type ne sont pas générateurs de trésorerie.

L'amortissement est calculé selon la méthode linéaire sur toute la durée de vie utile de l'actif. Les terrains ne sont pas soumis à amortissement. La dépréciation des immobilisations corporelles est examinée chaque année afin de veiller à ce que la valeur comptable soit toujours considérée comme recouvrable. La vie utile estimée des catégories d'actifs incluses dans les immobilisations corporelles est calculée comme suit :

Catégorie d'actifs	Vie utile estimée (en années)
Terrains	s. o.
Constructions – définitives	60-100
Constructions – provisoires	5
Mobilier, agencements et installations	5
Véhicules et autres moyens de transport	5
Équipement de bureau	3
Matériel de communication	3
Équipement audiovisuel	3
Matériel informatique	3
Équipement réseau	3
Matériel de sécurité	3
Autres équipements	3

Les améliorations sont capitalisées sur toute la durée de vie restante de l'actif lorsqu'elles entraînent un allongement de la durée de vie utile de l'actif ou l'ajout d'un espace utilisable supplémentaire. La valeur résiduelle de l'actif et le coût des améliorations seront amortis sur la durée de vie utile ajustée (durée de vie restante). Les frais de réparation et de maintenance normaux sont passés en charge au cours de l'année où ils sont engagés.

2.7 Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles dont la valeur dépasse le seuil préétabli de US $100 000 sont indiquées au coût historique, déduction faite du cumul des amortissements et du cumul des pertes de valeur. L'amortissement est déterminé sur toute la vie utile estimée des actifs selon la méthode linéaire. La vie utile estimée des « logiciels acquis auprès de tiers » est comprise entre deux et six ans.

Les immobilisations incorporelles de l'OMS sont censées avoir une valeur résiduelle nulle dans la mesure où elles ne sont ni vendues ni transférées à la fin de leur vie utile. La dépréciation des immobilisations incorporelles est examinée chaque année. Certaines immobilisations incorporelles peuvent avoir une vie utile plus courte.

2.8 Contrats de location

Un contrat de location est un accord par lequel le bailleur cède au preneur (l'Organisation), pour une période convenue, le droit d'utilisation d'un actif en échange d'un paiement ou d'une série de paiements. Chaque contrat de location est examiné pour déterminer s'il s'agit d'un contrat de location-financement ou d'un contrat de location simple. Les écritures et les informations nécessaires sont ajoutées en conséquence.

Lorsque l'OMS est le bailleur, les recettes provenant des locations simples sont comptabilisées comme produits selon la méthode linéaire sur toute la durée du contrat de location. L'ensemble des coûts entraînés par la perception des recettes locatives, y compris l'amortissement, sont comptabilisés comme charges.

2.9 Contributions reçues en avance

Les contributions reçues en avance correspondent à des accords liant juridiquement l'OMS et des contributeurs – dont des gouvernements, des organisations internationales et des institutions privées et publiques –, en vertu desquels des contributions sont reçues en avance par rapport aux montants dus.

2.10 Dettes et passifs opérationnels

Les dettes sont des passifs financiers correspondant à des biens et des services que l'OMS a reçus et qui lui ont été facturés mais qu'elle n'a pas encore payés.

Les passifs opérationnels accumulés sont des passifs financiers correspondant à des biens et des services qui ont été reçus mais qui n'ont été ni facturés à l'OMS ni payés.

Les dettes et les passifs opérationnels sont comptabilisés au coût, car l'effet de l'actualisation est considéré comme négligeable.

2.11 Avantages du personnel

L'OMS comptabilise les catégories d'avantages du personnel suivantes :

- les avantages du personnel à court terme, dont les sommes correspondantes sont dues intégralement dans les 12 mois suivant la fin de la période comptable où les employés concernés ont exercé leurs fonctions ;
- les avantages postérieurs à l'emploi ;
- les autres avantages du personnel à long terme ;
- les indemnités de fin de contrat.

L'OMS est affiliée à la Caisse commune des pensions du personnel des Nations Unies (la Caisse), créée par l'Assemblée générale des Nations Unies pour assurer aux membres du personnel des pensions de retraite ainsi que des prestations en cas de décès, de handicap et dans d'autres cas. La Caisse a adopté un régime multiemployeurs à prestations définies par capitalisation. Comme indiqué à l'article 3.b) du Règlement de la

Caisse commune des pensions, peuvent s'affilier à la Caisse les institutions spécialisées, ainsi que toute autre organisation intergouvernementale internationale qui applique le régime commun de traitements, indemnités et autres conditions d'emploi de l'Organisation des Nations Unies et des institutions spécialisées.

Ce régime expose chaque organisation qui y participe à des risques actuariels liés à la participation des employés en poste et des anciens employés des autres organisations affiliées à la Caisse. Il n'existe donc pas de base cohérente et fiable permettant de répartir l'obligation, les actifs du régime et les coûts pour les différentes organisations participantes. Comme c'est le cas pour les autres organisations participantes, l'OMS et la Caisse commune des pensions du personnel des Nations Unies ne peuvent pas déterminer de manière suffisamment fiable aux fins de la comptabilité la part proportionnelle de l'obligation au titre des prestations définies, des actifs du régime et des coûts associés à la Caisse des pensions. C'est pourquoi l'OMS a considéré la Caisse des pensions comme un régime à cotisations déterminées, conformément aux dispositions de la Norme IPSAS 39 (Avantages du personnel). Les contributions de l'OMS à la Caisse au cours de l'exercice financier sont comptabilisées comme charges dans l'état de la performance financière (État II).

2.12 Passif interentités

Les passifs interentités correspondent à un solde de trésorerie détenu par l'OMS pour le compte d'entités hébergées (voir les notes 4.2 et 4.15).

2.13 Provisions et passifs éventuels

Des provisions sont constituées par rapport à des passifs et des charges futurs correspondant pour l'OMS à des obligations juridiques ou implicites découlant d'événements passés, qu'elle devra probablement régler.

Les autres engagements qui ne satisfont pas aux critères de comptabilisation des passifs figurent dans les notes concernant les états financiers comme passifs éventuels, et leur existence ne sera confirmée qu'en cas de survenue ou de non-survenue d'un ou plusieurs événements futurs incertains dont l'OMS n'a pas totalement la maîtrise.

2.14 Actifs éventuels

Des actifs éventuels seront indiqués lorsqu'un événement aura donné lieu à un probable flux entrant d'avantages économiques et/ou de potentiel de service et lorsqu'on disposera de suffisamment d'informations pour évaluer la probabilité du flux entrant d'avantages économiques et/ou de potentiel de service.

2.15 Recettes différées

Les recettes différées correspondent à des accords liant juridiquement l'OMS et des contributeurs – dont des gouvernements, des organisations internationales et des institutions privées et publiques. Des recettes différées sont comptabilisées quand :

- un accord contractuel est confirmé par écrit par l'Organisation et le contributeur ; et
- les fonds sont affectés et dus pour un exercice futur.

Les recettes différées incluent aussi les avances correspondant à des opérations avec contrepartie directe.

Les recettes différées sont présentées comme « courantes » si elles sont dues dans un délai d'un an et comme « non courantes » si elles sont dues un an ou plus après la date de reporting.

2.16 Produits

Les produits comprennent les flux entrants bruts d'avantages économiques ou de potentiel de service reçus et à recevoir par l'OMS au cours de l'année, et représentent une augmentation de l'actif net/situation nette.

L'Organisation comptabilise les produits suivant les critères établis dans la Norme IPSAS 9 (Produits des opérations avec contrepartie directe) et la Norme IPSAS 23 (Produits des opérations sans contrepartie directe).

Les principales sources de produits pour l'OMS sont notamment les suivantes :

Produits sans contrepartie directe

- **Contributions fixées.** Les produits provenant des contributions des États Membres et des Membres associés sont comptabilisés au début de chaque année suivant le barème approuvé par l'Assemblée de la Santé.

- **Contributions volontaires.** Les produits correspondant à une contribution volontaire sont comptabilisés au moment de la signature d'un accord liant l'OMS et le contributeur. Lorsque l'accord est assorti de conditions, l'OMS n'a pas la maîtrise de la ressource et ne comptabilise les recettes et les créances qu'à réception des liquidités. Lorsqu'aucune modalité de paiement n'a été spécifiée par le contributeur ou lorsque la contribution est à payer au cours de l'année comptable, les recettes correspondantes sont comptabilisées pendant l'exercice en cours. Lorsque la contribution est à payer après la fin de l'année, le montant correspondant est enregistré comme recette différée. Lorsque la date de début du contrat est postérieure au 31 décembre, les produits sont comptabilisés au cours de l'année comptable suivante.

- **Contributions de biens et services.** Les contributions de biens et services sont enregistrées pour un montant égal à leur juste valeur sur le marché, laquelle est déterminée au moment de l'acquisition, sur la base d'un accord passé avec le contributeur et après confirmation de la réception des biens ou des services par le centre budgétaire concerné. Une écriture correspondant à la charge est passée au moment où les contributions de biens et services sont comptabilisées comme produits.

Produits avec contrepartie directe

- **Achats remboursables, concessions, fonds de roulement des ventes et autres produits avec contrepartie directe.** Les produits provenant des achats remboursables effectués pour le compte d'États Membres, les produits provenant de la vente de biens ou de services et les rétributions versées par les fabricants pour les services de préqualification sont enregistrés sur la base du fait générateur, à la juste valeur de la contrepartie reçue ou à recevoir, lorsqu'il est probable que des avantages économiques futurs et/ou un potentiel de service iront à l'OMS et que l'on peut évaluer ces avantages de façon fiable. Le produit et la charge correspondante sont comptabilisés la même année.

2.17 Charges

Les charges sont des diminutions d'avantages économiques ou de potentiel de service au cours de la période sous forme de sorties ou de consommation d'actifs, ou de survenance de passifs qui ont pour résultat de diminuer l'actif net/situation nette. L'OMS comptabilise les charges au moment de la réception des biens ou de la prestation des services (principe de l'exécution) et non au moment du versement de liquidités ou équivalent.

2.18 Comptabilité par fonds

La comptabilité par fonds est une méthode de classement des ressources en catégories (par fonds) afin de déterminer leur provenance et leur utilisation. La création de ces fonds permet de mieux rendre compte des produits et des charges. Le fonds général, le fonds d'affectation spéciale, le fonds d'entreprise et le fonds fiduciaire assurent une ventilation correcte des produits et des charges. Les virements entre fonds qui entraîneraient une double comptabilisation de produits et/ou de charges sont éliminés au moment de la consolidation. Les virements à l'intérieur d'un fonds, concernant par exemple les dépenses d'appui aux programmes à l'intérieur du fonds général, sont également éliminés.

Fonds général

Les comptes regroupés dans ce fonds servent à faciliter l'exécution du budget programme. Le fonds général comprend les éléments suivants :

- **fonds des contributions fixées.** Ce fonds réunit les produits et les charges découlant des contributions fixées des États Membres, ainsi que les intérêts et d'autres recettes diverses ;

- **fonds de péréquation des impôts.** Conformément à la résolution WHA21.10 (1968), par laquelle l'Assemblée de la Santé décida de créer le fonds de péréquation des impôts, les contributions fixées de tous les États Membres sont réduites du montant perçu au titre de l'imposition du personnel. Pour déterminer la réduction des contributions fixées à appliquer dans le cas des États Membres concernés, le fonds de péréquation des impôts est crédité des recettes de l'imposition du personnel, les montants crédités étant affectés aux États Membres au prorata de leurs contributions pour l'exercice concerné. Dans le cas des États Membres qui imposent leurs ressortissants, ou d'autres personnes imposables, sur les émoluments versés par l'Organisation, les sommes portées au crédit de l'État Membre sont diminuées du montant estimatif des impôts prélevés par lui. Les montants imputés sont utilisés par l'Organisation pour couvrir le remboursement des impôts payés par les fonctionnaires concernés, conformément à la résolution WHA21.10 ;

- **fonds de roulement.** Ce fonds a été créé pour permettre l'exécution du budget programme en attendant la réception des arriérés de contributions fixées. Conformément à l'article VII du Règlement financier, l'exécution de la partie du budget financée par les contributions fixées peut être financée par le fonds de roulement puis des emprunts internes sur les réserves de trésorerie de l'OMS, à l'exclusion des fonds fiduciaires. Les sommes ainsi avancées sont remboursées au fur et à mesure du recouvrement des arriérés de contributions fixées, les emprunts internes étant remboursés avant les montants provenant du fonds de roulement ;

- **fonds volontaires (contributions de base, à objet désigné et des partenariats).** Ce fonds réunit les produits et les charges découlant des fonds suivants :
  - fonds volontaire de base,
  - fonds des contributions volontaires de base,
  - fonds des contributions volontaires à objet désigné,
  - fonds de réserve pour les situations d'urgence – ce fonds a été créé par l'Assemblée de la Santé en vertu de la décision WHA68(10) (2015). Il sert à assurer le financement temporaire des opérations d'urgence sur le terrain.
  - Programme spécial de recherche et de formation concernant les maladies tropicales (fonds fiduciaire du TDR),
  - Programme spécial de recherche, de développement et de formation à la recherche en reproduction humaine (fonds fiduciaire de HRP),
  - fonds pour les programmes spéciaux et les accords de collaboration, fonds du compte spécial de frais généraux,
  - fonds pour les interventions en cas d'épidémies ou de crises et fonds de réserve pour les situations d'urgence,
  - fonds des redevances pour les services. Ce fonds a été créé afin d'enregistrer et de rapporter les sommes facturées à des fabricants pour l'évaluation de la qualité, de l'innocuité et de l'efficacité de produits médicaux (vaccins, médicaments ou produits de diagnostic) en vue de leur préqualification.

États Membres – Autres

Ce fonds rassemble les comptes suivants :

- **fonds commun.** Ce fonds indique les mouvements des actifs et des passifs de l'Organisation consécutifs à des modifications de certains éléments tels que les stocks, l'ajustement des actifs fixes, l'ajustement des constructions en cours, l'amortissement, les gains et pertes sur les placements et les gains et pertes au change ;

- **fonds d'entreprise.** Ce fonds comporte les comptes qui génèrent des recettes autonomes. Les produits et les charges correspondant à ce fonds ne figurent pas dans le budget programme. Le fonds d'entreprise comprend ce qui suit :
  - **fonds pour l'assurance-accidents et maladie.** Ce fonds a été créé en tant que mécanisme d'auto-assurance afin de couvrir les membres du personnel en cas d'accident ou de maladie,
  - **fonds pour les concessions.** Ce fonds a été créé pour gérer les activités des concessionnaires. Il est alimenté par les sommes payées par les concessionnaires pour les locaux, le matériel, les services essentiels et l'utilisation des installations mises à leur disposition par l'Organisation,
  - **fonds pour les locations de garages.** Ce fonds a été créé principalement pour comptabiliser les activités liées à l'entretien d'un garage à Genève. Il est alimenté par les sommes payées par les membres du personnel concernés pour avoir le droit d'utiliser le garage,
  - **fonds pour le Centre mondial de conférences et de formation de Tunis.** Ce fonds a été créé en 2018 pour gérer les opérations du Centre mondial de conférences et de formation de Tunis. Des produits y sont versés et des charges prélevées pour l'organisation de réunions et de conférences,
  - **fonds pour les polices d'assurance.** Ce fonds a été créé pour gérer les activités liées aux polices d'assurance commerciale. Il est alimenté par les prestations reçues au titre des polices d'assurance commerciale applicables,
  - **fonds des contributions en nature.**[1] Ce fonds a été créé pour comptabiliser les contributions en nature,
  - **fonds de roulement des ventes.**[2] Ce fonds a été créé pour comptabiliser les activités relatives aux publications,
  - **fonds pour les achats remboursables.**[3] Ce fonds a été créé pour comptabiliser et rapporter les achats effectués pour le compte des États Membres ou d'autres organisations des Nations Unies,
  - **fonds pour les services partagés.** Ce fonds a été créé en 2018 pour enregistrer et rapporter les produits et les charges correspondant aux services partagés avec d'autres institutions des Nations Unies qui sont gérés par l'OMS,

- **fonds d'affectation spéciale.** Les comptes regroupés dans ce fonds correspondent aux virements du fonds général ou à des crédits ouverts par l'Assemblée de la Santé. Les produits et les charges correspondant à ce fonds ne figurent pas dans le budget programme. Le fonds d'affectation spéciale comprend ce qui suit :

[1] Les opérations du fonds des contributions en nature sont des opérations sans contrepartie directe. Le total des produits étant égal au total des charges, le solde du fonds en fin d'année est nul (voir la note 2.16).

[2] Conformément aux résolutions WHA22.8 (1969) et WHA55.9 (2002) de l'Assemblée de la Santé, ce fonds est alimenté par le produit des ventes de publications et de certificats internationaux de vaccination, de films, de vidéos, de DVD et d'autres matériels d'information. Il sert à couvrir les dépenses afférentes à la production ou à l'impression.

[3] Les opérations du fonds pour les achats remboursables sont des opérations avec contrepartie directe. Le total des produits étant égal au total des charges, le solde du fonds en fin d'année est nul (voir la note 2.16).

- **fonds du prêt à la construction.** Ce fonds a été créé pour enregistrer et rapporter un prêt du Gouvernement suisse destiné à couvrir les dépenses liées à la construction d'un nouveau bâtiment à Genève. Il est alimenté par un prêt du Gouvernement suisse,

- **fonds pour le recouvrement du coût des services en interne.** Ce fonds a été créé pour comptabiliser la prestation de services entre départements de l'Organisation,

- **fonds pour les infrastructures.** Ce fonds a été créé par la Soixante-Dixième Assemblée mondiale de la Santé en vertu de la décision WHA70(16) (2017) afin de rassembler les informations relatives au fonds immobilier et celles concernant le fonds pour la technologie de l'information,

- **fonds pour la technologie de l'information.** Ce fonds a été créé pour répondre aux besoins administratifs actuels et futurs de l'Organisation. Il peut être alimenté par une ouverture de crédits au budget ordinaire et par des contributions volontaires (compte spécial de frais généraux compris),

- **fonds immobilier.** Ce fonds a été créé par la Vingt-Troisième Assemblée mondiale de la Santé en vertu de la résolution WHA23.14 (1970). Il est alimenté principalement par une ouverture de crédits au budget ordinaire. Il est aussi crédité des recettes locatives provenant des opérations immobilières (en dehors de la location de garages et des recettes provenant des concessions au Siège) et alimenté par un montant prélevé sur les traitements des membres du personnel et par les intérêts créditeurs.

  Ce fonds a été créé pour couvrir les dépenses afférentes à la construction de bâtiments ou à l'agrandissement de bâtiments existants, à l'acquisition de terrains, le cas échéant, et aux réparations importantes des actifs immobiliers dont l'Organisation est propriétaire. Une autorisation expresse de l'Assemblée de la Santé est nécessaire pour l'acquisition de terrains, la construction de bâtiments ou l'agrandissement de bâtiments existants,

- **Fonds pour la maternité.** Ce fonds a été créé en 2018 pour faciliter le remplacement temporaire des membres du personnel en congé de maternité. Il est alimenté par un montant prélevé sur les traitements des membres du personnel.

- **fonds pour la mobilité.** Ce fonds a été créé afin de financer les droits et indemnités liés à la mobilité du personnel, tels que la prime d'affectation et la prime de réaffectation. Il est alimenté par un montant prélevé sur les traitements des membres du personnel,

- **fonds pour les droits et indemnités statutaires non inclus dans le traitement.** Ce fonds a été créé afin de financer les droits et indemnités pour le personnel, tels que le congé dans les foyers et l'indemnité pour frais d'études des enfants. Il est alimenté par un montant prélevé sur les traitements des membres du personnel,

- **fonds pour l'occupation des postes.** Ce fonds a été créé pour couvrir les charges institutionnelles et administratives de l'Organisation. Il est alimenté par un montant prélevé sur les traitements des membres du personnel,

- **fonds pour le personnel employé dans la lutte contre la poliomyélite.** Ce fonds a été créé pour gérer les passifs relatifs au personnel qui résulteront de la clôture du programme de lutte contre la poliomyélite,

- **fonds de l'Assurance-maladie du personnel.** Ce fonds a été créé pour enregistrer et rapporter les dépenses de santé de l'Assurance-maladie pour les membres du personnel qui ont cessé d'exercer des fonctions dans l'Organisation. Il est alimenté par un montant prélevé sur les traitements des membres du personnel,

- **fonds pour la sécurité.** Ce fonds a été créé pour enregistrer et rapporter les dépenses liées à la sécurité. Il peut être alimenté par une ouverture de crédits au budget ordinaire et par des contributions volontaires (compte spécial de frais généraux compris),

- **fonds spécial d'indemnisation.** Ce fonds a été créé par le Directeur général pour payer les prestations périodiques auxquelles les membres du personnel ont droit conformément aux règles d'indemnisation en cas d'accident ou de maladie imputable au service. Il peut être alimenté par les fonds alloués pour

couvrir le coût de l'emploi de chaque membre du personnel, par les prestations reçues au titre des polices d'assurance commerciale couvrant les risques d'accident et de maladie contractés à cette fin, et par les intérêts créditeurs,

- **fonds pour la reconstitution des** stocks**.** Ce fonds a été créé pour faciliter les achats à effectuer dans les situations d'urgence, principalement pour la Région de la Méditerranée orientale,
- **fonds pour les paiements de fin de contrat.** Ce fonds a été créé afin de couvrir le paiement des montants dus aux **membres** du personnel lorsqu'ils quittent l'Organisation, y compris l'indemnité de rapatriement, les congés annuels non pris et les frais de voyage et de déménagement à l'occasion du rapatriement. Il est alimenté par un montant prélevé sur les traitements des membres du personnel et par les intérêts créditeurs.

Fonds fiduciaire

Ce fonds regroupe les actifs détenus par l'OMS en tant que dépositaire ou agent d'exécution pour autrui et dont elle ne peut pas se servir pour financer ses programmes. Il englobe les actifs des partenariats administrés par l'Organisation et dont le budget n'est pas approuvé par l'Assemblée de la Santé. Ce fonds, qui ne peut pas servir à financer le fonctionnement et ne contribue pas au budget programme 2018-2019, contient au 31 décembre 2018 les éléments suivants :

- Convention-cadre de l'OMS pour la lutte antitabac,
- Fonds de l'Alliance mondiale pour les personnels de santé,
- Fonds de l'Association du personnel,
- Fonds du Partenariat pour la santé de la mère, du nouveau-né et de l'enfant,
- Observatoire européen des systèmes et des politiques de santé,
- Projet spécial élargi pour l'élimination des maladies tropicales négligées (ESPEN).

2.19 Informations sectorielles

Comme l'exigent les Normes IPSAS, l'OMS communique des informations sectorielles sur la base de sa structure régionale. Les produits, les charges, les actifs et les passifs sont rapportés par bureau (Région). L'utilisation des bureaux est conforme aux décisions prises par les États Membres et le Secrétariat en ce qui concerne l'allocation des ressources. Les informations sectorielles sont données par bureau, car c'est ainsi que le budget programme de l'OMS est présenté. En outre, chaque Directeur régional est responsable des résultats obtenus et de la gestion des actifs et des passifs.

2.20 Tableau des flux de trésorerie

Le tableau des flux de trésorerie (État IV) est préparé suivant la méthode indirecte.

2.21 Comparaison avec le budget

Le budget et la comptabilité de l'OMS reposent sur des bases différentes. Les budgets de l'Organisation sont établis sur la base de la comptabilité de caisse modifiée et non sur la base de la comptabilité d'exercice prévue dans les Normes IPSAS. En outre, les budgets sont établis pour deux ans.

Alors que les états financiers couvrent l'ensemble des activités de l'OMS, les budgets ne sont approuvés que pour le fonds général. Il n'y a pas de budget approuvé pour les autres fonds. Tous les fonds sont administrés conformément au Règlement financier et aux Règles de gestion financière.

Comme prévu par la Norme IPSAS 24 (Présentation de l'information budgétaire dans les états financiers), lorsque les états financiers et le budget ne sont pas préparés sur une base comparable, les montants réels présentés sur une base comparable à celle du budget doivent être rapprochés des montants réels présentés dans les états

financiers, en identifiant séparément toutes les différences relatives à la base, au calendrier et à l'entité. Il se peut qu'il y ait aussi des différences de formats et de modes de classification adoptés pour la présentation des états financiers et du budget.

La Soixante-Dixième Assemblée mondiale de la Santé a approuvé le budget programme pour l'exercice 2018-2019 en adoptant la résolution WHA70.5 (2017). L'état de la comparaison des montants budgétaires et des montants réels (État V) permet de comparer le budget final aux montants réels calculés sur la même base que les montants budgétaires correspondants. Comme le budget et les états financiers sont établis sur des bases différentes, la note 7 indique un rapprochement entre les montants réels présentés dans l'État V et ceux présentés dans le tableau des flux de trésorerie (État IV).

3. Note sur le retraitement/reclassement des soldes

Afin d'harmoniser la présentation des états financiers dans l'ensemble des organisations des Nations Unies, les produits provenant des achats remboursables ont été reclassés et rapportés avec les autres produits. Ce reclassement, qui a une incidence uniquement sur l'état de la performance financière pour 2017, a entraîné un mouvement de US $9 millions.

4. Informations à l'appui de l'état de la situation financière

4.1 Trésorerie et équivalents de trésorerie

La trésorerie et les équivalents de trésorerie comprennent les espèces en caisse, les espèces en banque, les fonds opérant sur les marchés monétaires, les dépôts de garantie, les dépôts bancaires, ainsi que des placements à court terme extrêmement liquides dont l'échéance initiale est de trois mois au moins à compter de la date d'acquisition.

La trésorerie et les équivalents de trésorerie servent à répondre aux besoins de l'Organisation à court terme plutôt qu'à réaliser des placements à long terme. Ils sont détenus pour le compte de l'Organisation et sont répartis entre le fonds général, le fonds d'affectation spéciale, le fonds d'entreprise, le fonds fiduciaire ainsi que les entités étrangères à l'OMS et administrées par elle. Les chiffres englobent la trésorerie et les équivalents de trésorerie détenus dans des portefeuilles gérés par des administrateurs externes de placements. Le tableau ci-dessous indique la trésorerie et les équivalents de trésorerie par bureau.

Désignation	31 décembre 2018	31 décembre 2017
	en milliers de US $	
Bureau		
Siège	122 396	148 085
Bureau régional de l'Afrique	22 480	14 965
Bureau régional de l'Asie du Sud-Est	3 204	6 884
Bureau régional de l'Europe	2 237	1 563
Bureau régional de la Méditerranée orientale	24 423	8 943
Bureau régional du Pacifique occidental	3 475	3 441
Trésorerie en banque, dans des comptes de placement, en transit et en caisse	**178 215**	**183 881**
Siège	64 792	356 771
Trésorerie et équivalents de trésorerie détenus dans des portefeuilles de placements	**64 792**	**356 771**
Total de la trésorerie et des équivalents de trésorerie	**243 007**	**540 652**

4.2 Placements et instruments financiers

Les méthodes comptables relatives aux placements et aux instruments financiers sont exposées en détail dans la note 2.2.

Les principaux objectifs de l'OMS en matière de placement sont, par ordre décroissant de priorité :

- la préservation du capital ;
- le maintien d'une liquidité suffisante afin de pouvoir régler les dettes à temps ; et
- l'optimisation de la rentabilité des placements.

La politique de l'Organisation en matière de placements correspond à la nature des fonds, qui peuvent être détenus à court terme en attendant la mise en œuvre des programmes ou à plus long terme pour le règlement de passifs.

Les placements de l'OMS incluent des fonds gérés pour d'autres entités (voir la note 4.15).

Le tableau ci-après fournit une analyse des placements de l'Organisation.

Placements et instruments financiers (en milliers de US $)

Désignation	Fonds gérés en interne			Fonds gérés en externe					Contrats de couverture du risque de change	Total général au 31 décembre 2018	Total général au 31 décembre 2017
	Dépôts à terme et trésorerie	Portefeuille à long terme	Total	Portefeuille à court terme A	Portefeuille à court terme B	Portefeuille à court terme C	Portefeuille à court terme D	Total			
Placements relevant des actifs courants											
Trésorerie et équivalents de trésorerie détenus dans des portefeuilles de placements	**50 175**	**198**	**50 373**	**1 445**	**518**	**12 161**	**295**	**14 419**		**64 792**	**356 771**
Placements à court terme											
Actifs financiers à la juste valeur par le biais du solde -- détenus à des fins de transaction				2 865	197		192	3 254	2 395	5 649	7 978
Actifs financiers à la juste valeur par le biais du solde -- lors de la comptabilisation initiale				484 361	161 213	560 496	557 442	1 763 512		1 763 512	1 724 024
Dépôts bancaires et autres créances	1 511 596	27	1 511 623	8 526	818	2 766	10 428	22 538		1 534 161	846 036
Total des placements à court terme	**1 511 596**	**27**	**1 511 623**	**495 752**	**162 228**	**563 262**	**568 062**	**1 789 304**	**2 395**	**3 303 322**	**2 578 038**
Total des placements relevant des actifs courants	**1 561 771**	**225**	**1 561 996**	**497 197**	**162 746**	**575 423**	**568 357**	**1 803 723**	**2 395**	**3 368 114**	**2 934 809**
Placements relevant des actifs non courants											
Placements à long terme											
Actifs financiers à la juste valeur par le biais du solde – lors de la comptabilisation initiale		120 525	120 525							120 525	118 745
Total des placements à long terme relevant des actifs non courants		**120 525**	**120 525**							**120 525**	**118 745**
Passifs financiers relevant des actifs courants											
Passifs financiers à la juste valeur par le biais du solde–à des fins de transaction				(925)			(69)	(994)	(13 280)	(14 274)	(6 463)
Dettes et sommes accumulées				(79 106)			(8 031)	(87 137)		(87 137)	(66 394)
Total des passifs financiers				**(80 031)**			**(8 100)**	**(88 131)**	**(13 280)**	**(101 411)**	**(72 857)**
Total des passifs financiers relevant des actifs courants				**(80 031)**			**(8 100)**	**(88 131)**	**(13 280)**	**(101 411)**	**(72 857)**
Total des placements – net	**1 561 771**	**120 750**	**1 682 521**	**417 166**	**162 746**	**575 423**	**560 257**	**1 715 592**	**(10 885)**	**3 387 228**	**2 980 697**

Placements à court terme

Les fonds détenus à court terme dans l'attente de la mise en œuvre de programmes sont placés sur le marché monétaire et en obligations à court terme d'État, d'organisations et de sociétés de qualité, conformément à la politique de placements approuvée. Les placements inclus dans la rubrique « Actifs financiers à la juste valeur par le biais du solde » englobent les titres à revenu fixe et les instruments dérivés détenus pour couvrir les passifs prévus et les besoins de trésorerie imprévus. Les actifs financiers placés dans les portefeuilles sous gestion externe initialement comptabilisés à la juste valeur par le biais du solde sont classés comme placements à court terme lorsque l'horizon temporel des placements de ces portefeuilles est inférieur ou égal à un an. Pour des raisons stratégiques, les gestionnaires externes de ces portefeuilles de placements peuvent parfois décider de porter temporairement la durée moyenne des portefeuilles à un peu plus d'un an. Ces actifs financiers resteront classés comme placements à court terme à moins que l'horizon temporel du portefeuille et la durée de son indice de référence n'aient été portés à plus d'un an. Fin 2018, le portefeuille de placements détenus jusqu'à échéance ne comportait aucun placement. La rubrique « Autres créances » inclut les recettes perçues sur les placements et les créances sur les placements qui ont été vendus avant le 31 décembre 2018 mais dont le règlement est intervenu après.

Désignation	31 décembre 2018	31 décembre 2017
	en milliers de US $	
Actifs financiers à la juste valeur par le biais du solde – détenus à des fins de transaction	5 649	7 978
Actifs financiers à la juste valeur par le biais du solde – lors de la comptabilisation initiale	1 763 512	1 724 024
Dépôts bancaires et autres créances	1 534 161	846 036
Total des placements à court terme	**3 303 322**	**2 578 038**

Placements à long terme

Les sommes investies à long terme servent à financer le fonds des paiements de fin de contrat, conformément à la politique de placements approuvée, et elles sont placées en obligations à moyen et à long terme d'État, d'organisations et de sociétés de qualité. Après avoir été comptabilisés initialement dans le portefeuille de placements servant à financer le fonds des paiements de fin de contrat, les actifs financiers à la juste valeur par le biais du solde sont classés comme placements à long terme compte tenu de l'horizon temporel du portefeuille et de la durée de son indice de référence, qui sont tous les deux supérieurs à un an.

Désignation	31 décembre 2018	31 décembre 2017
	en milliers de US $	
Actifs financiers à la juste valeur par le biais du solde – lors de la comptabilisation initiale	120 525	118 745
Total des placements à long terme	**120 525**	**118 745**

Passifs financiers

Les passifs financiers indiqués dans la rubrique « passifs financiers à la juste valeur par le biais du solde – détenus à des fins de transaction » incluent les opérations dérivées telles que les contrats à terme sur les devises et les swaps de taux d'intérêt. Les passifs financiers indiqués dans la rubrique « Dettes fournisseurs et charges à payer » sont d'autres passifs financiers liés à des placements, y compris les actifs acquis avant le 31 décembre 2018 et réglés après cette date.

Désignation	31 décembre 2018	31 décembre 2017
	en milliers de US $	
Passifs financiers à la juste valeur par le biais du solde – détenus à des fins de transaction	14 274	6 463
Dettes et sommes accumulées	87 137	66 394
Total des passifs financiers	**101 411**	**72 857**

Hiérarchie de la juste valeur

La hiérarchie de la juste valeur correspond à la catégorisation des prix du marché pour indiquer la facilité relative avec laquelle la valeur des placements détenus par l'OMS peut être réalisée.

La majorité des instruments financiers détenus par l'OMS sont cotés sur des marchés actifs et sont classés au niveau 1. Les instruments dérivés qui sont « de gré à gré » sont classés au niveau 2 car leur juste valeur est observable – directement par le prix ou indirectement après avoir été dérivée du prix. Les instruments classés au niveau 2 sont les contrats à terme sur les devises et les contrats dérivés dans les portefeuilles gérés en externe.

Désignation	Niveau 1	Niveau 2	Total
	en milliers de US $		
Trésorerie et équivalents de trésorerie	**5 489**		**5 489**
Placements à court terme			
Actifs financiers à la juste valeur par le biais du solde – détenus à des fins de transaction		3 630	3 630
Actifs financiers à la juste valeur par le biais du solde – lors de la comptabilisation initiale	1 763 512		1 763 512
Total des placements à court terme	**1 763 512**	**3 630**	**1 767 142**
Placements à long terme			
Actifs financiers à la juste valeur par le biais du solde – lors de la comptabilisation initiale	120 525		120 525
Passifs financiers			
Passifs financiers à la juste valeur par le biais du solde – détenus à des fins de transaction		(13 777)	(13 777)
Total	**1 889 526**	**(10 147)**	**1 879 379**

Gestion des risques

L'OMS est exposée à certains risques financiers, dont le risque de crédit, le risque lié aux taux d'intérêt, le risque de change et le risque lié au prix des placements. L'Organisation a recours à des instruments financiers dérivés pour couvrir une partie de ses expositions aux risques. Conformément au Règlement financier, les fonds qui ne sont pas nécessaires pour des versements immédiats peuvent être placés. Tous les placements sont effectués dans le cadre des politiques en la matière approuvées par le Directeur général. Certains portefeuilles sont gérés par des administrateurs externes désignés par l'Organisation pour agir selon un mandat défini. Le Comité consultatif sur les placements examine régulièrement les politiques de placement, la performance des placements et les risques pour chaque portefeuille. Ce comité, composé de spécialistes externes, peut faire des recommandations au Directeur général.

Nature des instruments financiers

Les instruments sont classés comme suit :

Placements à court terme. Il s'agit de sommes placées sur le marché monétaire et en obligations à court terme d'État, d'organisations et de sociétés de qualité, conformément à la politique de placements approuvée.

Placements à long terme. Les sommes investies à long terme servent à financer le fonds pour les paiements de fin de contrat, comme précisé dans la politique approuvée relative aux placements, et elles sont placées en obligations à moyen et à long terme d'État, d'organisations et de sociétés de qualité, et dans un fonds indiciel mondial d'obligations géré en externe.

Risque de crédit

Afin de limiter le risque de crédit, les placements de l'OMS sont très diversifiés. Les sommes sont placées auprès d'un large éventail de contreparties, sur la base de limites minimales en ce qui concerne la qualité du crédit et de limites maximales s'agissant de l'exposition au risque pour chaque contrepartie, conformément à ce qui est précisé dans les mandats de placement. Ces limites s'appliquent à la fois aux portefeuilles gérés en interne par l'unité Trésorerie de l'Organisation et aux portefeuilles gérés par des administrateurs externes. L'unité Trésorerie contrôle l'exposition totale au risque vis-à-vis des contreparties pour l'ensemble des portefeuilles gérés en interne et en externe.

Pour minimiser le risque de crédit et le risque de liquidité pour la trésorerie et les équivalents de trésorerie, les placements ne sont effectués qu'auprès d'institutions financières importantes dont la notation de crédit, attribuée par des agences de premier plan, est bonne. L'unité Trésorerie examine régulièrement les notations de crédit des contreparties financières approuvées et agit sans tarder lorsqu'une notation est abaissée. Les placements ayant une notation de crédit à long terme s'établissent comme suit :

Catégorie de notation minimum	Valeur totale des actifs (en milliers de US $)
AAA	260 991
AA+	488 743
AA	153 478
AA-	280 011
A+	159 268
A	89 714
A-	84 311
Pas de notation	311 520
Total	**1 828 036**

Lorsque les principales agences de notation n'évaluent pas la qualité des placements et des titres (par exemple les titres à revenu fixe émis par des entités souveraines, les obligations hypothécaires garanties émises par des institutions et des fonds de placement soutenus par des entités souveraines), l'unité Trésorerie s'assure que la notation des émetteurs des dépôts et des titres ainsi que des titres composant les fonds de placement est égale ou supérieure à un seul A, qui est le minimum requis pour les placements de l'OMS conformément aux lignes directrices sur les placements définies pour les administrateurs externes de placements, convenues avec le Comité consultatif sur les placements, et le minimum requis pour les placements dans le fonds des paiements de fin de contrat, également convenu avec le Comité consultatif sur les placements.

Risque lié aux taux d'intérêt

Les placements à rendement fixe à court terme et à long terme exposent l'OMS à un risque lié aux taux d'intérêt. La durée de placement est une mesure de la sensibilité aux variations des taux d'intérêt du marché et, au 31 décembre 2018, la durée effective moyenne des placements de l'Organisation était de 0,7 an pour les placements à court terme (hors dépôts bancaires) et de 6,7 ans pour les placements à long terme. Une augmentation de 1 % des taux d'intérêt entraînerait une baisse de 0,7 % de la valeur des placements à court terme (hors dépôts bancaires) et une baisse de 6,7 % de la valeur des placements à long terme. Les taux d'intérêts sur les dépôts bancaires à court terme sont fixés au moment du placement ; les éventuelles fluctuations ultérieures des taux d'intérêt n'ont pas d'incidence sur la valeur de ces dépôts.

Les administrateurs externes peuvent avoir recours, suivant des lignes directrices strictes, à des instruments dérivés à rendement fixe pour gérer le risque lié aux taux d'intérêt. Les instruments de ce type, utilisés pour couvrir le risque lié aux taux d'intérêt, servent à gérer la durée des portefeuilles et à opérer un positionnement stratégique par rapport aux taux d'intérêt.

On trouvera ci-dessous une synthèse des swaps de taux d'intérêt détenus dans les portefeuilles sous gestion externe au 31 décembre 2018.

Monnaie	(équivalent en milliers d'US $)	Paiement/réception	Échéance
Dollar des États-Unis	122 000	Payeur taux variable/receveur taux variable	Novembre 2020
Dollar des États-Unis	136 800	Payeur taux variable/receveur taux variable	Mai 2021
Dollar des États-Unis	4 600	Payeur taux fixe/receveur taux variable	Décembre 2023
Total	**263 400**		

Risque de change

L'OMS perçoit des contributions et effectue des paiements dans d'autres monnaies que le dollar des États-Unis et elle est donc exposée à un risque en raison des fluctuations des taux de change. Les gains et les pertes au change lors de l'achat ou de la vente de monnaies, la réévaluation des soldes de trésorerie et toutes les autres différences de change sont ajustés au niveau des fonds et comptes concernés par la répartition des intérêts dans le cadre du plan général des placements. La conversion en dollars des États-Unis des opérations effectuées dans d'autres monnaies se fait aux taux de change opérationnels de l'Organisation des Nations Unies en vigueur à la date de l'opération. Les actifs et les passifs libellés en devises étrangères sont convertis aux taux de change opérationnels de l'Organisation des Nations Unies en vigueur à la fin de l'année. La couverture du risque de change et la gestion des flux de trésorerie à court terme se font au moyen de contrats à terme sur les devises. Les gains et les pertes réalisés et non réalisés à la suite du règlement et de la réévaluation des opérations de change sont comptabilisés dans l'état de la performance financière (État II).

Depuis 2014, 50 % des contributions fixées sont calculées en francs suisses afin d'atténuer le risque de change pour les dépenses effectuées par le Siège dans cette monnaie.[1]

Couverture des risques de change sur les coûts futurs des traitements. En 2019, la valeur en dollars des dépenses effectuées dans d'autres monnaies que le dollar des États-Unis est protégée de l'impact des fluctuations des taux de change grâce à la conclusion de contrats à terme sur les devises en 2018. Au 31 décembre 2018, les contrats à terme pour la couverture du risque de change s'établissaient comme suit :

Monnaie achetée à terme	(en milliers)	Montant net vendu (en milliers de US $)	Gain/(perte) net(te) non réalisé(e) (en milliers de US $)
Franc suisse	131 700	139 754	(3 554)
Euro	100 300	122 115	(5 376)
Livre égyptienne	189 400	9 646	306
Roupie indienne	1 365 400	18 891	198
Ringgit malaisien	35 300	8 686	(148)
Peso philippin	830 300	15 337	214
Total		**314 429**	**(8 360)**

La perte nette non réalisée sur ces contrats était de US $8,4 millions au 31 décembre 2018 (contre un gain non réalisé de US $6 millions au 31 décembre 2017). Les gains ou les pertes réalisés sur ces contrats seront comptabilisés à échéance et affectés en 2019.

[1] Voir la résolution WHA66.16 (2013).

Couverture des risques de change sur les créances et les dettes. Le risque de change est lié aux écarts entre les taux de change auxquels les créances ou les dettes en devises sont enregistrées et les taux de change auxquels les fonds reçus ou les paiements correspondants sont ensuite comptabilisés. Un programme mensuel est appliqué pour couvrir ce risque de change. Les risques nets sont calculés chaque mois pour les créances et les dettes, par monnaie, et chaque risque de change net important est acheté ou vendu à terme par le biais d'un contrat à terme sur les monnaies égal et opposé au risque net.

À la fin de chaque mois, ces risques sont recalculés pour correspondre aux taux de change opérationnels mensuels de l'Organisation des Nations Unies. Grâce à ce processus, les gains ou les pertes au change réalisés sur les contrats à terme couvrent les gains ou les pertes au change non réalisés correspondants sur les mouvements des créances et des dettes nets. Au 31 décembre 2018, le total des contrats à terme sur les monnaies s'établissait comme suit :

Monnaie vendue à terme	(en milliers)	Monnaie achetée à terme (en milliers de US $)	Gain/(perte) net(te) non réalisé(e) (en milliers de US $)
Dollar australien	2 000	1 407	(2)
Dollar canadien	38 600	28 301	9
Franc suisse	2 700	2 739	(6)
Euro	130 400	149 014	(1 080)
Livre sterling	110 400	139 756	(1 057)
Couronne suédoise	187 000	20 740	(402)
Total		**341 957**	(2 538)

La perte nette non réalisée sur ces contrats était de US $2,5 millions au 31 décembre 2018 (contre une perte nette non réalisée de US $2,1 millions au 31 décembre 2017). Les gains ou les pertes réalisés sur ces contrats seront comptabilisés à échéance et affectés en 2019.

Contrats à terme sur les monnaies pour la gestion de la trésorerie opérationnelle. Les contrats à terme sur les monnaies servent aussi à gérer les soldes de trésorerie en devises à court terme de manière à réduire autant que possible les risques au change. Au 31 décembre 2018, des montants totaux nets de CHF 22,6 millions de francs suisses et de 210 millions de couronnes danoises avaient été vendus à terme vis-à-vis du dollar des États-Unis, et 1 million d'euros avaient été achetés à terme vis-à-vis du dollar des États-Unis. Ces contrats à terme sur les monnaies arrivaient à échéance en janvier 2019. Les gains nets non réalisés sur ces contrats s'élevaient à US $11 000 au 31 décembre 2018 (contre des pertes nettes non réalisées de US $0,6 million au 31 décembre 2017).

Sensibilité des contrats à terme sur les monnaies aux variations de la valeur relative du dollar des États-Unis. Une appréciation de 1 % de la valeur relative du dollar des États-Unis par rapport aux contrats à terme sur les monnaies mentionnées ci-dessus entraînerait une augmentation du gain net non réalisé de US $0,9 million. Une dépréciation de 1 % de la valeur relative du dollar des États-Unis entraînerait une hausse de US $0,9 million de la perte nette non réalisée.

Contrats à terme et contrats spot sur les monnaies, et autres instruments financiers dérivés détenus dans les portefeuilles de placements gérés en externe. Conformément aux lignes directrices sur les placements définies pour chaque portefeuille géré en externe, les administrateurs ont recours à des contrats à terme et à des contrats spot sur les monnaies, à d'autres contrats à terme et à des contrats de swap de taux d'intérêt afin de gérer le risque de change et le risque lié aux taux d'intérêt pour plusieurs groupes de titres à l'intérieur de chaque portefeuille. Les valeurs nettes de ces instruments au 31 décembre 2018, telles qu'elles ont été évaluées par le dépositaire des placements de l'Organisation, sont comptabilisées par portefeuille dans la rubrique « Actifs/passifs financiers à la juste valeur par le biais du solde – détenus à des fins de transaction ». Les encours des contrats de change à terme et spot sont récapitulés ci-après.

Montant net vendu	(en milliers)	Équivalent en US $ (en milliers)
Dollar canadien	1 044	789
Euro	34 695	39 697
Livre sterling	43 993	56 102
Total		**96 588**
Montant net acheté		
Yen	1 400	167

Une appréciation de 1 % de la valeur relative du dollar des États-Unis par rapport aux contrats à terme sur les monnaies mentionnés ci-dessus entraînerait une hausse de US $1,0 million du gain non réalisé. Une dépréciation de 1 % de la valeur relative du dollar des États-Unis entraînerait une hausse de US $1,0 million de la perte non réalisée.

Les encours nets des contrats à terme sur les taux d'intérêt et les obligations sont récapitulés ci-après.

Positions longues

Produits	Marché monétaire[a]	Nombre de contrats
Taux d'intérêt à 30 jours avril 2019	CBOT	10
Acceptations bancaires canadiennes de trois mois mars décembre 2019	Bourse de Montréal	140
Acceptations bancaires canadiennes de trois mois mars 2020	Bourse de Montréal	46
Acceptations bancaires canadiennes de trois mois juin 2020	Bourse de Montréal	150
Eurodollar mars 2019	CME	544
Eurodollar juin 2019	CME	48
Eurodollar septembre 2019	CME	500
Eurodollar décembre 2019	CME	110
Eurodollar mars 2020	CME	41
3 month GBP mars 2019	ICE	646
US 2-year T-Note mars 20182019	CBOT	620
US 5-year T-Note mars 2019	CBOT	6

[a] CBOT : Chicago Board of Trade. Le CBOT fait partie du Chicago Mercantile Exchange Group (CME). ICE : Intercontinental Exchange.

Positions courtes

Produits	Marché monétaire[a]	Nombre de contrats
Taux d'intérêt à 30 jours mai 2019	CBOT	20
Eurodollar mars 2019	CME	23
Eurodollar septembre 2019	CME	20
Eurodollar mars 2020	CME	229
Eurodollar juin 2020	CME	20
Eurodollar septembre 2020	CME	10
Eurodollar décembre 2020	CME	120
Eurodollar mars 2021	CME	10
3 month GBP mars 2020	ICE	1 659
US 5 year T-Note septembre 2019	CBOT	2 160

[a] CBOT : Chicago Board of Trade. Le CBOT fait partie du Chicago Mercantile Exchange Group (CME). ICE : Intercontinental Exchange.

4.3 Créances

Au 31 décembre 2018, les créances (courantes et non courantes) s'élevaient au total à US $1,313 milliard (contre US $1,451 milliard au 31 décembre 2017). Le solde des créances inclut les arriérés de contributions fixées et de contributions volontaires. Les créances sont classées comme courantes ou non courantes selon le moment où les montants sont dus, en fonction des modalités de paiement.

Désignation	31 décembre 2018	31 décembre 2017
	en milliers de US $	
Créances courantes		
Contributions fixées à recevoir[a]	141 987	187 015
Contributions volontaires à recevoir[b]	993 311	1 054 697
Autres créances	18 140	10 530
Provision pour créances douteuses	(46 259)	(37 832)
Total des créances courantes	**1 107 179**	**1 214 410**
Créances non courantes		
Contributions non réglées rééchelonnées[a]	11 220	14 923
Contributions volontaires à recevoir[b]	206 258	236 603
Provision pour créances douteuses	(11 220)	(14 923)
Total des créances non courantes	**206 258**	**236 603**
Total des créances	**1 313 437**	**1 451 013**

[a] Pour plus d'informations sur le recouvrement des contributions fixées, voir le document A72/37.
[b] Pour plus d'informations sur les contributions volontaires à recevoir, voir le document A72/INF./5.

Au 31 décembre 2018, la provision pour créances douteuses s'élevait au total à US $57,5 millions (contre US $52,8 millions au 31 décembre 2017). Elle comprend une provision de US $47,6 millions sur les contributions fixées et une provision de US $9,9 millions sur les contributions volontaires.

La provision sur les contributions fixées à recevoir englobe les contributions dues pour les années écoulées, l'ensemble des créances rééchelonnées et les arriérés dus par les États Membres pour l'exercice en cours, déduction faite de tout paiement ultérieur reçu avant l'établissement des états financiers. La provision sur les contributions volontaires à recevoir est établie sur la base d'un examen détaillé de tous les montants dus depuis plus d'un an et de ceux dus depuis moins d'un an lorsque des données indiquent qu'il est peu probable que ces montants soient perçus.

Avec certains contributeurs, l'OMS signe des accords qui couvrent parfois de nombreuses années d'exécution. Ces accords ne précisent pas les modalités des versements. On a plutôt recours à des remboursements en fonction des dépenses trimestrielles. L'OMS enregistre l'intégralité du montant des recettes au cours de l'année financière où l'accord a été signé et comptabilise l'intégralité de la créance comme échue. Au 31 décembre 2018, les créances échues dans le cadre de cet accord s'élevaient au total à US $391,1 millions, dont US $172 millions correspondaient à des accords qui expirent en 2020 ou après (contre des créances échues pour un montant de US $432,3 millions au 31 décembre 2017, dont US $187,5 millions correspondaient à des accords qui expirent en 2019 ou après).

Le mouvement de la provision pour créances douteuses s'établit comme suit :

Désignation	31 décembre 2018	31 décembre 2017
	en milliers de US $	
Solde d'ouverture – contributions fixées	49 477	45 990
(Diminution)/augmentation de la provision pour créances douteuses (voir la note 5.1)	(1 879)	3 487
Solde de clôture – contributions fixées	**47 598**	**49 477**

Désignation	31 décembre 2018	31 décembre 2017
	en milliers de US $	
Solde d'ouverture – contributions volontaires	3 278	3 006
(Diminution)/augmentation de la provision pour créances douteuses (voir la note 5.1)	6 603	272
Solde de clôture – contributions volontaires	**9 881**	**3 278**
Total de la provision pour créances douteuses	**57 479**	**52 755**
Provision pour créances douteuses		
Provision – courante	46 259	37 832
Provision – non courante	11 220	14 923
Total de la provision pour créances douteuses	**57 479**	**52 755**

L'augmentation de la provision pour créances douteuses, d'un montant de US $6,6 millions, comprend une somme de US $6,5 millions correspondant à un accord avec le Gouvernement guinéen pour « l'assistance technique dans le cadre de la riposte d'urgence à la maladie à virus Ebola en Guinée ». Sur le montant total de l'accord, de US $21 millions, il reste un solde non réglé de US $6,5 millions.

4.4 Créances sur le personnel

Conformément au Statut du personnel et au Règlement du personnel de l'OMS, les membres du personnel ont droit à certaines avances, y compris celles relatives au traitement, à l'allocation pour frais d'études des enfants, au loyer et aux frais de voyage.

Le solde des créances sur le personnel s'élevait au total à US $13,1 millions au 31 décembre 2018 (contre US $10,1 millions en décembre 2017). Le solde le plus important est celui relatif à l'allocation pour frais d'études des enfants, qui correspond aux avances consenties aux membres du personnel pour 2019 au titre de l'année scolaire 2018-2019.

Désignation	31 décembre 2018	31 décembre 2017
	en milliers de US $	
Avances sur l'allocation pour frais d'études des enfants	10 682	7 680
Avances relatives au loyer	1 134	1 178
Avances relatives aux frais de voyage	887	527
Avances sur traitement	401	752
Autres créances sur le personnel	(48)	(33)
Total des créances sur le personnel	**13 056**	**10 104**

4.5 Stocks

Au 31 décembre 2018, la valeur des stocks s'élevait au total à US $37,5 millions (contre US $43,6 millions au 31 décembre 2017). Le tableau ci-dessous indique les mouvements de stock au cours de l'année :

Désignation	31 décembre 2017	Entrées nettes	Livraisons nettes	Cessions et radiations nettes	Stocks nets en transit	31 décembre 2018
	en milliers de US $					
Médicaments, vaccins et fournitures humanitaires	38 020	48 163	49 864	5 183	1 345	32 481
Publications	5 621	2 477	1 951	1 155		4 992
Total des stocks	**43 641**	**50 640**	**51 815**	**6 338**	**1 345**	**37 473**

Les charges relatives aux stocks au cours de la période (livraisons nettes, cessions et radiations nettes) s'élevaient au total à US $58,2 millions (contre US $49,6 millions au 31 décembre 2017). Les charges relatives aux stocks

sont indiquées dans l'état de la performance financière (État II) à la rubrique « Fournitures et matériels médicaux ». Le solde des stocks en fin d'année tient compte des frais de livraison pour 12 %.

4.6 Paiements anticipés et dépôts

La valeur des paiements anticipés s'élevait au total à US $30,7 millions au 31 décembre 2018 (contre US $20,3 millions au 31 décembre 2017). Les paiements anticipés englobent le paiement des fournisseurs avant la livraison des biens ou la prestation des services. Il est courant que les prestataires de services techniques demandent une avance afin de financer les travaux au cours du projet. Lors de la livraison des biens ou de la prestation des services, les paiements anticipés sont imputés au compte de charge correspondant.

Les paiements anticipés comprennent US $3,9 millions de dépôts (contre US $4,1 millions au 31 décembre 2017). Les dépôts correspondent aux montants versés à des bailleurs à titre de garantie pour la location de bureaux.

4.7 Immobilisations corporelles

Au 31 décembre 2018, la valeur totale des immobilisations corporelles comptabilisées (nette de l'amortissement cumulé) était de US $124,7 millions (contre US $103,5 millions au 31 décembre 2017). Cette hausse tient compte d'ajouts et de projets de construction en cours pour US $27 millions et d'autres immobilisations corporelles pour US $20 millions.

Aux endroits où l'OMS ne possède pas de terrain, des droits de surface lui ont été accordés gratuitement. Aucune valeur n'a été comptabilisée, car l'Organisation ne peut pas disposer de ces droits à des fins commerciales.

Bureau	31 décembre 2017	Entrées	Cessions Transferts	Dépréciations	Amortissement	31 décembre 2018
	en milliers de US $					
Siège						
Terrains	1 000					1 000
Constructions	34 380		(225)		(1 082)	33 073
CIP	23 044	26 837				49 881
Total des immobilisations – Siège	**58 424**	**26 837**	**(225)**		**(1 082)**	**83 954**
Bureau régional de l'Afrique						
Terrains	103					103
Constructions	4 266	132	(18)		(282)	4 098
CIP	689					689
Total des immobilisations – Bureau régional de l'Afrique	**5 058**	**132**	**(18)**		**(282)**	**4 890**
Bureau régional de l'Asie du Sud-Est						
Constructions	115		(103)		(12)	
Total des immobilisations – Bureau régional de l'Asie du Sud-Est	**115**		**(103)**		**(12)**	
Bureau régional de la Méditerranée orientale						
Constructions	19 097				(403)	18 694
Total des immobilisations – Bureau régional de la Méditerranée orientale	**19 097**				**(403)**	**18 694**
Bureau régional du Pacifique occidental						
Constructions	686				(81)	605
Total des immobilisations – Bureau régional du Pacifique occidental	**686**				**(81)**	**605**
Total OMS						
Terrains	1 103					1 103
Constructions	58 544	132	(346)		(1 860)	56 470
CIP	23 733	26 837				50 570
Total des immobilisations –OMS	**83 380**	**26 969**	**(346)**		**(1 860)**	**108 143**

En 2018, de nouveaux équipements ont été inscrits sur le registre des actifs, pour un montant de US $7,8 millions (contre US $13,3 millions au 31 décembre 2017). Les immobilisations corporelles s'établissent comme suit :

Catégorie d'actifs	31 décembre 2017	Entrées	Amortissement	Cessions Transferts	31 décembre 2018
	en milliers de US $				
Véhicules et matériel de transport	15 917	4 320	(6 843)	(546)	12 848
Matériel informatique et de communication	2 972	2 485	(2 699)	(17)	2 741
Machines et matériel spécialisé	1 185	918	(1 175)	(25)	903
Mobilier	91	22	(47)		66
Total – équipements – OMS	**20 165**	**7 745**	**(10 764)**	**(588)**	**16 558**

L'amortissement pour 2018 s'élève au total à US $12,6 millions (total des immobilisations – US $1,8 millions et total des équipements – US $10,8 millions) – (voir la note 5.1).

L'Organisation continue également à utiliser des actifs totalement amortis, dont le coût total d'achat s'élevait à US $70,7 millions. Le décompte s'établit comme suit :

Catégorie d'actifs	Équipements totalement amortis au 31 décembre 2018
	unités
Véhicules et matériel de transport	1 341
Matériel informatique et de communication	1 829
Machines et matériel spécialisé	446
Mobilier	42
Total – équipements – OMS	**3 658**

4.8 Immobilisations incorporelles

Au 31 décembre 2018, les immobilisations incorporelles s'élevaient à US $3,2 millions (contre US $3,8 millions au 31 décembre 2017).

Catégorie d'actifs	31 décembre 2017	Entrées	Cessions/ Transferts	Dépréciations	Amortissement	31 décembre 2018
	en milliers de US $					
Logiciel acquis	3 807	361	(70)		(909)	3 189
Total intangible assets	**3 807**	**361**	**(70)**		**(909)**	**3 189**

4.9 Contributions reçues en avance

Le montant des contributions reçues en avance correspond principalement à des paiements effectués par les États Membres en 2018 au titre de leurs contributions fixées pour 2019. Le solde des avances au titre de contributions volontaires correspond à des fonds reçus en vertu d'accords prenant effet à compter de 2019. Les montants reçus non appliqués et non identifiés sont des sommes reçues en 2018 mais qui n'avaient pas encore été identifiées comme contributions au 31 décembre 2018.

Désignation	31 décembre 2018	31 décembre 2017
	en milliers de US $	
Avances sur les contributions fixées	47 485	51 793
Avances sur les contributions volontaires	37 115	52 090
Montants reçus non appliqués et non identifiés	1 844	2 566
Autres avances	210	871
Total des contributions reçues en avance	**86 654**	**107 320**

4.10 Dettes

Les dettes correspondent au total des sommes dues aux fournisseurs, par bureau, au 31 décembre 2018.

Désignation	31 décembre 2018	31 décembre 2017
	en milliers de US $	
Siège	13 894	19 671
Bureau régional de l'Afrique	10 303	8 161
Bureau régional de la Méditerranée orientale	14 232	21 916
Bureau régional de l'Europe	2 432	5 077
Bureau régional de l'Asie du Sud-Est	2 005	7 888
Bureau régional du Pacifique occidental	1 624	2 949
Bureau régional de l'Europe	**44 490**	**65 662**

4.11 Dettes envers le personnel

Le solde des dettes envers le personnel correspond au total des sommes dues aux membres du personnel au 31 décembre 2018. Les traitements à payer correspondent aux soldes à verser aux membres du personnel en attendant la finalisation des certificats relatifs aux formalités de départ. Les retours bancaires sont des soldes dus aux membres du personnel dont le paiement sera effectué à réception de coordonnées bancaires actualisées.

Désignation	31 décembre 2018	31 décembre 2017
	en milliers de US $	
Traitements à payer	1 247	2 001
Retours bancaires	86	338
Total des dettes envers le personnel	**1 333**	**2 339**

4.12 Montants accumulés pour régler les avantages du personnel

Les montants accumulés pour régler les avantages du personnel correspondent aux frais relatifs aux paiements de fin de contrat, à l'Assurance-maladie du personnel et aux sommes dues en cas de décès ou de handicap imputable au service (fonds spécial d'indemnisation).

Paiements de fin de contrat

Le fonds pour les paiements de fin de contrat a été créé afin de couvrir le paiement des montants dus aux membres du personnel lorsqu'ils quittent l'Organisation, y compris l'indemnité de rapatriement, les congés annuels non pris et les frais de voyage et de déménagement à l'occasion du rapatriement. Il est alimenté par un prélèvement sur les traitements.

Les passifs découlant des indemnités de rapatriement et des congés annuels non pris sont déterminés par des actuaires-conseils indépendants. Cependant, les congés annuels non pris sont calculés comme si l'ensemble du personnel quittait immédiatement l'Organisation et, par conséquent, ils ne sont pas actualisés.

D'après la dernière étude actuarielle (au 31 décembre 2018), le passif correspondant aux paiements de fin de contrat est estimé au total à US $106,6 millions (dont US $48,1 millions à court terme et US $58,5 millions à long terme), contre US $106,9 millions au 31 décembre 2017. Cela correspond à une diminution nette de US $0,3 million, comptabilisée dans l'état de la performance financière (État II) selon la méthode des charges par nature. Ce calcul ne tient pas compte des frais pour les primes de départ et les résiliations d'engagement par accord mutuel ou en cas de suppression de postes. L'obligation au titre des prestations définies s'élevait à US $67,3 millions (contre US $68 millions au 31 décembre 2017) pour les paiements de fin de contrat et à US $39,3 millions (contre

US $36,9 millions au 31 décembre 2017) pour les congés annuels non pris inclus dans le solde courant des paiements de fin de contrat.

Fonds spécial d'indemnisation

En cas de décès ou d'invalidité imputable à l'exercice de fonctions officielles d'un membre du personnel, le fonds spécial d'indemnisation couvre, dans une mesure raisonnable, tous les frais médicaux, hospitaliers et autres frais directement liés à cette situation, ainsi que les frais funéraires. Le fonds sert aussi à indemniser les membres du personnel handicapés (pendant la durée du handicap) ou les membres de la famille en cas de décès.

L'OMS considère le fonds spécial d'indemnisation comme un avantage postérieur à l'emploi. Conformément à la Norme IPSAS 39 (Avantages du personnel), les gains et les pertes actuariels sont indiqués dans l'actif net/situation nette (État III).

Selon l'étude actuarielle, au 31 décembre 2018, le passif s'élevait au total à US $18,1 millions (contre US $17,6 millions au 31 décembre 2017). Conformément à la Norme IPSAS 39, le gain actuariel de US $1,1 million (contre une perte de US $3,3 millions en 2017) a été comptabilisé directement à l'actif net/situation nette (État III) en 2018, et US $1,6 million (contre US $0,2 million en 2017) figure dans l'état de la performance financière (État II) selon la méthode de la nature des charges.

Assurance-accidents et maladie

Le fonds d'assurance-accidents et maladie a été créé pour couvrir le versement d'indemnités aux membres du personnel de l'OMS, de l'OPS, du CIRC, du CIC, d'Unitaid et de l'ONUSIDA en cas de décès, de handicap permanent, de perte de fonction et de congé de maladie (SLIC). Il est alimenté par les cotisations des membres du personnel et de leurs organisations respectives.

Les passifs découlant de ces indemnités sont déterminés par des actuaires-conseils indépendants et comptabilisés comme des avantages à long terme. Les gains et les pertes actuariels sont comptabilisés dans l'état de la performance financière (État II) selon la méthode de la nature des charges.

Selon l'étude actuarielle, au 31 décembre 2018, le passif s'élevait au total à US $5 millions (contre US $3,2 millions au 31 décembre 2017).

Assurance-maladie du personnel

Le Secrétariat gère son propre régime d'assurance-maladie en tant qu'entité distincte. L'Assurance-maladie du personnel, qui possède une structure de gouvernance propre, rembourse une grande partie des dépenses engagées par les membres du personnel, les fonctionnaires retraités et les ayants droit de leur famille pour des soins médicaux reconnus. L'Assurance-maladie du personnel est financée par les cotisations des participants (pour un tiers) et de l'Organisation (pour deux tiers), et par des recettes tirées de placements.

L'Organisation considère le régime d'assurance-maladie des fonctionnaires retraités comme un avantage postérieur à l'emploi. Conformément à la Norme IPSAS 39 (Avantages du personnel), les gains et les pertes actuariels sont indiqués dans l'actif net/situation nette.

L'obligation au titre des prestations définies concernant l'Assurance-maladie du personnel pour 2018 a été déterminée par des actuaires professionnels sur la base de données relatives au personnel et d'informations historiques sur les paiements communiquées par l'OMS. Au 31 décembre 2017, l'obligation non financée au titre des prestations définies s'élevait à US $1,130 milliard (contre US $1,5 milliard en 2017). Conformément à la Norme IPSAS 39, le gain actuariel de US $363 millions (contre une perte de US $272 millions en 2017) a été comptabilisée directement à l'actif net/situation nette (État III) en 2018 et US $7,9 millions (contre US $43 millions en 2017) ont été portés au crédit des dépenses de personnel – voir la note 5.2.

Le rapport annuel de l'Assurance-maladie du personnel donne de plus amples informations sur le passif de ce régime.

Désignation	31 décembre 2018	31 décembre 2017
	en milliers de US $	
Montants accumulés pour régler les avantages du personnel – courants		
Paiements de fin de contrat	48 136	47 534
Fonds spécial d'indemnisation	660	612
Assurance-accidents et maladie	3 590	1 912
Total des montants accumulés pour régler les avantages du personnel – courants	**52 386**	**50 058**
Montants accumulés pour régler les avantages du personnel – non courants		
Paiements de fin de contrat	58 524	59 378
Fonds spécial d'indemnisation	17 463	17 004
Assurance-accidents et maladie	1 409	1 262
Assurance-maladie du personnel	1 129 755	1 500 478
Total des montants accumulés pour régler les avantages du personnel – non courants	**1 207 151**	**1 578 122**
Montants accumulés pour régler les avantages du personnel		
Paiements de fin de contrat	106 660	106 912
Fonds spécial d'indemnisation	18 123	17 616
Assurance-accidents et maladie	4 999	3 174
Assurance-maladie du personnel	1 129 755	1 500 478
Total des montants accumulés pour régler les avantages du personnel	**1 259 537**	**1 628 180**

Synthèse actuarielle des paiements de fin de contrat, de l'Assurance-maladie du personnel et du fonds spécial d'indemnisation (en milliers de US $)

Désignation	Paiements de fin de contrat (autres que les congés non pris)	Fonds spécial d'indemnisation	Assurance-accidents et maladie	Assurance-maladie du personnel
Rapprochement de l'obligation au titre des prestations définies				
Obligation au titre des prestations définies au 31 décembre 2017	68 013	17 616	3 174	2 278 639
Coût des services	7 363	758	5 133	91 910
Intérêts sur l'obligation au titre des prestations définies	2 228	537	16	53 979
Montant brut des prestations réelles	(8 525)	(640)	(1 358)	(40 367)
Charges administratives réelles			(1 071)	(2 555)
Cotisations réelles des participants				12 232
Amendements du régime		959		(56 936)
Gain)/perte sur l'obligation au titre des prestations définies en raison de modifications des hypothèses financières	(3 041)	(1 470)	(11)	(186 719)
(Gain)/perte sur l'obligation au titre des prestations définies en raison de modifications d'autres hypothèses	1 241	363	(884)	(228 391)
Obligation au titre des prestations définies au 31 décembre 2018	**67 279**	**18 123**	**4 999**	**1 921 792**
Rapprochement des actifs				
Actifs au 31 décembre 2017				778 161
Montant brut des prestations réelles pour 2018	(8 525)	(640)	(1 358)	(65 966)
Charges administratives réelles			(1 071)	(4 496)
Cotisations de l'Organisation en 2018	8 525	640	2 429	77 651
Cotisations des participants en 2018				38 912
Transfert net de/à l'OMS-OPS/OPS pour 2018				
Intérêts sur la provision pour sinistres à payer pour 2018				(502)

Désignation	Paiements de fin de contrat (autres que les congés non pris)	Fonds spécial d'indemnisation	Assurance-accidents et maladie	Assurance-maladie du personnel
Gain/(perte) sur la provision pour sinistres à payer				(72)
Intérêts sur les actifs de l'Assurance-maladie du personnel pour 2018				20 528
Gain/(perte) sur les actifs du régime				(52 179)
Actifs au 31 décembre 2018				**792 037**
Rapprochement du statut non financé				
Obligation au titre des prestations définies				
Active	67 279	4 200		1 007 052
Inactive		13 923	4 999	914 740
Total de l'obligation au titre des prestations définies	**67 279**	**18 123**	**4 999**	**1 921 792**
Actifs du régime				
Actifs bruts du régime				815 523
Compensation de la provision pour sinistres à payer pour 2018				(23 486)
Total des actifs du régime				**792 037**
Passif/(actif) net comptabilisé dans l'état de la situation financière	**67 279**	**18 123**	**4 999**	**1 129 755**
(Gain)/perte sur l'obligation au titre des prestations définies	**(1 800)**	**(1 107)**	**(895)**	**(415 110)**
Courant	8 755	660	3 590	
Non courant	58 524	17 463	1 409	1 129 755
Passif/(actif) net comptabilisé dans l'état de la situation financière	**67 279**	**18 123**	**4 999**	**1 129 755**
Charges annuelles pour 2018				
Coût des services	7 363	758	5 133	91 910
Intérêts sur (l'excédent)/le déficit	2 228	537	16	33 952
(Crédit)/coût pour les services passés		959		(56 936)
Réévaluations	(1 800)	Not Applicable	(895)	Not Applicable
Total des charges comptabilisées dans l'état de la performance	**7 791**	**2 254**	**4 254**	**68 926**
(Gain)/perte actuariel(le) comptabilisé(e) dans l'actif net/situation nette	**Not Applicable**	**(1 107)**	**Not Applicable**	**(362 859)**
Cotisations attendues en 2019				
Cotisations de l'OMS	8 934	672	6 303	55 949
Cotisations des participants				27 975
Total des cotisations attendues en 2019	**8 934**	**672**	**6 303**	**83 924**

Analyse de la sensibilité du régime d'assurance-maladie du personnel

Taux d'actualisation en 2018	**(En milliers de US $)**
Hypothèse avec le taux d'actualisation actuel, moins 1 %	2 419 998
Hypothèse avec le taux d'actualisation actuel	1 921 792
Hypothèse avec le taux d'actualisation actuel, plus 1 %	1 556 443
Obligation au titre des prestations définies au 31 décembre 2018	**(En milliers de US $)**
Hypothèse actuelle sur l'inflation des frais médicaux, moins 1 %	1 571 390
Hypothèse actuelle sur l'inflation des frais médicaux	1 921 792
Hypothèse actuelle sur l'inflation des frais médicaux, plus 1 %	2 390 052

Durée approximative de l'obligation au titre des prestations définies	25 ans

Méthodes et hypothèses actuarielles

Chaque année, l'Organisation recense et choisit des hypothèses et des méthodes qui seront utilisées par les actuaires lors de l'évaluation de fin d'année pour déterminer les charges et les cotisations nécessaires s'agissant des avantages du personnel. Conformément à la Norme IPSAS 39 (Avantages du personnel), les hypothèses actuarielles doivent être indiquées dans les états financiers. En outre, chaque hypothèse actuarielle doit être indiquée en termes absolus.

Les actuaires ont estimé les passifs en 2018 sur la base de projections. Normalement, une réévaluation complète est effectuée tous les trois ans.

Date de mesure	
Ensemble des régimes : Taux d'actualisation	31 décembre 2018
Paiements de fin de contrat (autres que les congés non pris) :	Le taux d'actualisation moyen pondéré utilisé est de 4,1 % (contre 3,5 % lors de l'évaluation précédente). Sur la base des projections combinées de versement des prestations, avec une pondération de 100 % sur la courbe de l'Aon AA Above Median hors de Suisse. Le taux d'actualisation ainsi obtenu est arrondi à 0,1 % près.
Assurance-maladie du personnel :	Europe : 1,3 % (contre 1,1 % lors de l'évaluation précédente) ; Amériques : 4,5 % (contre 3,8 % lors de l'évaluation précédente) ; autres pays : 4,7 % (contre 4 % lors de l'évaluation précédente). Les taux d'actualisation sont basés sur les rendements d'obligations de sociétés de qualité. L'OMS a adopté une courbe de rendement afin de refléter les flux de trésorerie attendus et l'exposition au risque de change supposée – spécifique à l'Assurance-maladie du personnel – pour chaque regroupement de bureaux. On suppose que le passif est assumé en francs suisses, en euros et en dollars des États-Unis, sur la base d'une répartition approximative pour chaque regroupement de bureaux et les courbes de rendement suivantes : les Nations Unies utilisent ces courbes pour l'évaluation des dépenses médicales des retraités, sur la base de consultations avec Aon : Suisse – SIX Swiss Exchange, zone euro – iBoxx Euro Zone, États-Unis – Aon Hewitt AA Above Median. Les taux d'actualisation pour l'évaluation au 31 décembre 2018 sont basés sur la situation géographique des bureaux telle qu'indiquée dans les « regroupements régionaux à toutes fins sauf le coût des demandes de remboursement » ci-dessous. Le taux d'actualisation ainsi obtenu est arrondi à 0,1 % près.
Fonds spécial d'indemnisation :	Le taux d'actualisation moyen pondéré utilisé est de 3,6 % (contre 3,1 % lors de l'évaluation précédente). Sur la base des projections combinées de versement des prestations, avec une pondération de 75 % sur la courbe de l'Aon AA Above Median hors de Suisse et de 25 % sur la courbe de rendement de SIX Swiss Exchange pour la Suisse. Le taux d'actualisation ainsi obtenu est arrondi à 0,1 % près.
Assurance-accidents et maladie :	Le taux d'actualisation moyen pondéré utilisé est de 0,9 % (contre 0,7 % lors de l'évaluation précédente). Sur la base des projections combinées de versement des prestations, avec une pondération de 30 % sur la courbe de l'Aon AA Above Median hors de Suisse et de 70 % sur la courbe de rendement de SIX Swiss Exchange pour la Suisse. Le taux d'actualisation ainsi obtenu est arrondi à 0,1 % près.

Inflation annuelle générale	
Paiements de fin de contrat (autres que les congés non pris) :	Le taux d'inflation moyen pondéré appliqué est de 2,2 %. Les pondérations régionales utilisées sont de 100 % pour les taux hors de Suisse. Les taux d'inflation moyens pondérés ainsi obtenus pour chaque régime sont arrondis à 0,1 % près.
Assurance-maladie du personnel :	Europe, 1,4 % ; Amériques et autres pays, 2,2 %. Les taux sont basés sur les hypothèses communes des Nations Unies (pour les régimes de longue durée), suivant les directives de l'Équipe spéciale sur les normes comptables des Nations Unies. Le taux pour l'Europe correspond à la moyenne pondérée du taux pour la Suisse (1,2 %) et du taux pour le reste de l'Europe (1,8 %), arrondie à 0,1 % près. Pour les demandes de remboursement de la Région européenne, la pondération appliquée est de 67 % pour la Suisse et de 33 % pour la zone euro, les résultats étant arrondis à 0,1 % près. Pour les demandes de remboursement de la Région des Amériques et des autres pays, la pondération appliquée est de 100 % du taux d'inflation aux États-Unis d'Amérique.
Fonds spécial d'indemnisation :	Le taux d'inflation moyen pondéré appliqué est de 2 %. Les pondérations régionales utilisées sont de 75 % pour les taux hors de Suisse et de 25 % pour le taux en Suisse. Les taux d'inflation moyens pondérés ainsi obtenus pour chaque régime sont arrondis à 0,1 % près.
Assurance-accidents et maladie :	Le taux d'inflation moyen pondéré appliqué est de 1,4 %. Les pondérations régionales utilisées sont de 30 % pour les taux hors de Suisse et de 70 % pour le taux en Suisse. Les taux d'inflation moyens pondérés ainsi obtenus pour chaque régime sont arrondis à 0,1 % près.

Barème annuel des traitements	
Ensemble des régimes :	Comprend les augmentations au mérite/consécutives à des promotions, plus 3,5 % d'augmentations statiques au titre de l'inflation générale, plus la croissance de la productivité.

Regroupements régionaux à toutes fins sauf le coût des demandes de remboursement	
Paiements de fin de contrat (autres que les congés non pris) :	Sans objet
Assurance-maladie du personnel :	Selon la classification suivante : le Bureau régional de l'Europe et le Siège sont classés dans la catégorie de l'Europe ; le Bureau régional des Amériques est classé dans la Région des Amériques ; la Région africaine, la Région de la Méditerranée orientale, la Région de l'Asie du Sud-Est et la Région du Pacifique occidental sont classées dans la catégorie « Autres pays ».
Fonds spécial d'indemnisation :	Sans objet
Assurance-accidents et maladie :	Sans objet

Frais de voyage et de déménagement à l'occasion du rapatriement	
Paiements de fin de contrat (autres que les congés non pris) :	Calculés selon la méthode des unités de crédit projetées, au prorata de la durée de service, c'est-à-dire du temps écoulé entre la date d'entrée en fonctions et la date de départ de l'Organisation. Une augmentation de 2 % est appliquée pour les prestations dues mais non encore payées.
Assurance-maladie du personnel :	Sans objet
Fonds spécial d'indemnisation :	Sans objet
Assurance-accidents et maladie :	Sans objet

Allocation de rapatriement, indemnité de fin de contrat et indemnité en cas de décès	
Paiements de fin de contrat (autres que les congés non pris) :	Calculés selon la méthode des unités de crédit projetées, au prorata du taux d'accumulation. Une augmentation de 2 % est appliquée pour les prestations dues mais non encore payées.
Assurance-maladie du personnel :	Sans objet
Fonds spécial d'indemnisation :	Sans objet
Assurance-accidents et maladie :	Sans objet

Congés non pris	
Paiements de fin de contrat (autres que les congés non pris) :	Le passif est calculé comme si l'ensemble du personnel quittait immédiatement l'Organisation. Une augmentation de 2 % est appliquée pour les prestations dues mais non encore payées.
Assurance-maladie du personnel :	Sans objet
Fonds spécial d'indemnisation :	Sans objet
Assurance-accidents et maladie :	Sans objet
Suppression de poste, versement de fin de service et résiliation d'engagement par accord mutuel	
Paiements de fin de contrat (autres que les congés non pris) :	Ces avantages sont considérés comme des indemnités de fin de contrat au sens de la Norme IPSAS 39 et sont donc exclus de l'évaluation.
Assurance-maladie du personnel :	Sans objet
Fonds spécial d'indemnisation :	Sans objet
Assurance-accidents et maladie :	Sans objet

Caisse commune des pensions du personnel des Nations Unies

Les Statuts de la Caisse prévoient que le Comité mixte fait procéder par l'actuaire-conseil à une évaluation actuarielle de la Caisse au moins une fois tous les trois ans. Le Comité mixte procède à une évaluation actuarielle tous les deux ans sur la base de la méthode « Open Group Aggregate ». L'évaluation actuarielle vise principalement à déterminer si les actifs futurs courants et estimés de la Caisse des pensions suffiront à financer les passifs.

Les engagements financiers de l'institution envers la Caisse commune des pensions du personnel des Nations Unies sont constitués de la cotisation obligatoire au taux fixé par l'Assemblée générale des Nations Unies (actuellement de 7,9 % pour les participants et de 15,8 % pour les organisations membres), ainsi que de la part d'un déficit actuariel éventuel qui pourrait devoir être versée par l'OMS conformément à l'article 26 des Statuts de la Caisse. Les sommes nécessaires pour combler le déficit ne sont dues que dès lors que l'Assemblée générale des Nations Unies a invoqué la disposition de l'article 26 après avoir constaté qu'une évaluation actuarielle justifie – au moment de l'évaluation – que le déficit soit comblé. Chaque organisation affiliée contribue au comblement du déficit au prorata des cotisations totales qu'elle a versées pendant les trois années précédant l'évaluation actuarielle.

En 2017, la Caisse a constaté des anomalies dans les données de recensement utilisées lors de l'évaluation actuarielle effectuée au 31 décembre 2015. En conséquence, la Caisse, faisant exception au cycle semestriel normal, a utilisé une reconstitution des données de participation du 31 décembre 2013 au 31 décembre 2016 pour établir les états financiers de 2016.

L'évaluation actuarielle au 31 décembre 2017 a donné un ratio de capitalisation des actifs actuariels par rapport aux passifs actuariels, en supposant qu'il n'y ait pas d'ajustement des pensions à l'avenir, de 139,2 % (contre 150,1 % lors de la reconstitution des données de 2016). Compte tenu du système actuel d'ajustement des pensions, le ratio de capitalisation était de 102,7 % (contre 101,4 % lors de la reconstitution des données de 2016).

Sur la base d'une évaluation actuarielle de la Caisse, l'actuaire-conseil a conclu qu'au 31 décembre 2017 le comblement du déficit, prévu à l'article 26 des Statuts de la Caisse, n'était pas nécessaire dans la mesure où la valeur actuarielle des actifs était supérieure à la valeur actuarielle de tous les passifs cumulés de la Caisse. En outre, la valeur des actifs sur le marché était également supérieure à la valeur actuarielle de l'ensemble des passifs à la date de l'évaluation. Au moment de la rédaction du présent rapport, l'Assemblée générale n'avait pas invoqué la disposition de l'article 26.

Si l'article 26 était invoqué en raison d'un déficit actuariel, au cours de l'exploitation ou à la suite de la cessation du régime des pensions de la Caisse, les sommes à verser par chaque organisation affiliée seraient calculées au prorata des cotisations qu'elle a versées pendant les trois années précédant la date de l'évaluation. Les contributions versées à la Caisse au cours des trois années précédant l'évaluation (2015, 2016 et 2017) s'élevaient au total à US $6,93139 milliards, dont 7,06 % ont été versés par l'OMS.

Il peut être mis fin à l'affiliation d'une organisation par décision de l'Assemblée générale, prise sur recommandation en ce sens du Comité mixte. Une part proportionnelle des avoirs de la Caisse à la date où l'affiliation prend fin est versée à ladite organisation pour être utilisée au bénéfice exclusif de ses fonctionnaires qui étaient participants à la Caisse, selon des modalités arrêtées d'un commun accord entre l'organisation et la Caisse. Le montant de cette part proportionnelle est fixé par le Comité mixte après une évaluation actuarielle des avoirs et des engagements de la Caisse à la date où l'affiliation prend fin ; toutefois, ladite part ne comprend aucune fraction de l'excédent des avoirs sur les engagements.

En 2018, l'OMS a versé US $177 millions (contre US $170,8 millions en 2017) de cotisations à la Caisse des pensions. Le montant des cotisations attendues en 2019 s'élève à US $180 millions.

Le Comité des commissaires aux comptes de l'ONU procède à une vérification annuelle de la Caisse des pensions et présente chaque année un rapport au Comité mixte. La Caisse des pensions publie des rapports trimestriels sur ses placements. Ces rapports sont consultables sur le site Web de la Caisse, à l'adresse www.unjspf.org.

4.13 Recettes différées

Les recettes différées sur les contributions volontaires se rapportent à des accords pluriannuels signés en 2018 ou les années précédentes mais pour lesquels la comptabilisation des recettes correspondantes a été reportée à des exercices financiers futurs. Le solde des contributions volontaires est divisé entre recettes différées courantes et non courantes, selon le moment où l'Organisation peut dépenser les fonds. Pour plus d'informations sur les contributions volontaires par fonds et par contributeur, consulter le portail Web sur le budget programme et le site Internet de l'OMS.[1]

Les recettes différées sur les achats remboursables se rapportent à des recettes comptabilisées pour des fournitures ou des services qui n'ont pas été livrés ou n'ont pas été rendus aux demandeurs à la fin de l'année. Comme un achat remboursable est une opération avec contrepartie directe, les recettes correspondantes sont comptabilisées sur la base du fait générateur. La totalité du montant des recettes différées sur les achats remboursables est courante.

Désignation	31 décembre 2018	31 décembre 2017
	en milliers de US $	
Contributions volontaires	372 552	415 518
Achats remboursables	4 038	15 802
Total des recettes différées – courantes	**376 590**	**431 320**
Contributions volontaires	206 258	236 603
Total des recettes différées – non courantes	**206 258**	**236 603**
Total des recettes différées	**582 848**	**667 923**

[1] Portail Web sur le budget programme de l'OMS – http://extranet.who.int/programmebudget/ – et informations sur les contributions volontaires par fonds et par contributeur pour 2018 (document A72/INF./5), disponibles sur le site Web de l'OMS – http://www.who.int/about/finances-accountability/reports/en/ (consulté le 31 mars 2019).

4.14 Autres passifs courants

Le solde total des autres passifs courants s'établissait à US $75,2 millions au 31 décembre 2018 (contre US $101,1 millions au 31 décembre 2017). Il s'agit, en majorité, de plusieurs montants non facturés en fin d'année pour un total de US $55,9 millions.

Désignation	31 décembre 2018	31 décembre 2017
	en milliers de US $	
Somme accumulée au titre des biens et services non facturés	35 152	59 506
Somme accumulée au titre des coûts de restructuration	248	1 642
Dettes cumulées envers le personnel	14 971	14 424
Somme accumulée au titre des remboursements à payer	5 572	5 489
Pension à payer	807	748
Assurances à payer	2 837	3 630
Fondations	3 274	3 565
Autres passifs	12 365	12 138
Total des autres passifs courants	**75 226**	**101 142**

Le solde des fondations correspond aux fonds que l'OMS détient en fiducie et dont la gestion financière et administrative lui incombe. Au 31 décembre 2018, les fondations dont l'OMS détenait des fonds en fiducie sont les suivantes :

- Prix de la Fondation pour la recherche sur le syndrome de Down dans la Région de la Méditerranée orientale ;
- Fondation Dr A. T. Shousha ;
- Prix Dr Comlan A. A. Quenum pour la santé publique ;
- Fondation Ihsan Doğramaci pour la santé de la famille ;
- Fondation Jacques Parisot ;
- Fondation Léon Bernard ;
- Bourse Francesco Pocchiari ;
- Fondation de l'État du Koweït pour la lutte contre le cancer, les maladies cardiovasculaires et le diabète dans la Région de la Méditerranée orientale ;
- Fondation de l'État du Koweït pour la promotion de la santé ;
- Fondation des Émirats arabes unis pour la santé ;
- Prix Dr LEE Jong-wook pour la santé publique.

4.15 Passif interentités

L'OMS héberge plusieurs entités en vertu d'accords de services administratifs. La trésorerie de toutes les entités étant gérée par l'Organisation, il existe pour ces entités des passifs correspondant aux fonds détenus pour leur compte. Les montants dus par chaque entité sont indiqués dans le tableau ci-dessous (voir la note 4.2).

Désignation	31 décembre 2018	31 décembre 2017
	en milliers de US $	
Assurance-maladie du personnel (SHI	68 069	16 391
Centre international de calcul (CIC)	27 559	33 268
Facilité internationale d'achat de médicaments (Unitaid)	665 622	753 210
Programme commun des Nations Unies sur le VIH/sida (ONUSIDA))	162 695	145 422
Total des passifs interentités	**923 945**	**948 291**

4.16 Emprunts à long terme

Les résolutions WHA55.8 (2002) et WHA56.13 (2003) ont autorisé la construction d'un nouveau bâtiment au Siège pour l'Organisation et pour l'ONUSIDA, d'un coût estimé à CHF 66 millions, la part de l'OMS étant estimée à CHF 33 millions. La Confédération suisse a accepté de consentir à l'Organisation et à l'ONUSIDA un prêt sans intérêt de CHF 59,8 millions dont la part de l'OMS est de CHF 29,9 millions. Dans les résolutions susmentionnées, l'Assemblée de la Santé a également approuvé le recours au fonds immobilier pour le remboursement en 50 ans, par l'Organisation, de la part du prêt sans intérêt consenti par la Confédération suisse à partir de l'année de l'achèvement de la construction.

Le solde du prêt restant dû pour le bâtiment de l'ONUSIDA, de US $21,5 millions, est indiqué au coût amorti sur la base d'un taux d'intérêt effectif de 0,37 % (contre 0,36 % en 2017) applicable aux obligations de la Confédération suisse à 30 ans. Sur le montant total du prêt restant dû, US $0,6 million sera à payer au cours des 12 prochains mois. Cette somme est indiquée séparément comme passif courant.

En 2015, en application de la décision WHA67(12) (2014), l'Organisation a signé un nouvel accord de prêt de US $140 millions en vue de la planification et de la construction d'un nouveau bâtiment pour l'OMS à Genève. Un montant total de US $52,4 millions avait été reçu au 31 décembre 2018 (contre US $21,3 millions au 31 décembre 2017).

Le solde du prêt restant dû au 31 décembre 2018, de US $73,9 millions (contre US $43,6 millions au 31 décembre 2017) se décompose comme suit :

Désignation	31 décembre 2018	31 décembre 2017
	en milliers de US $	
Passifs courants		
Bâtiment de l'OMS/ONUSIDA	606	611
Total des passifs courants	**606**	**611**
Passifs non courants		
Bâtiment de l'OMS/ONUSIDA	20 922	21 680
Bâtiment du Siège de l'OMS	52 413	21 324
Total des passifs non courants	**73 335**	**43 004**
Total des emprunts à long terme	**73 941**	**43 615**

4.17 Autres passifs non courants

Le solde total des autres passifs non courants s'établissait à US $2,3 millions au 31 décembre 2018 (contre US $0,8 million au 31 décembre 2017). Ce solde correspond à une retenue de garantie demandée à plusieurs prestataires pour le projet de nouveau bâtiment à Genève.

5. Informations à l'appui de l'état de la performance financière

5.1 Produits

Contributions fixées

Les contributions fixées pour 2018 s'élèvent à US $500,7 millions[1] (contre US $457 millions en 2017).

Désignation	31 décembre 2018	31 décembre 2017
	en milliers de US $	
Contributions fixées	498 872	460 199
Diminution/(augmentation) de la provision pour créances douteuses (voir la note 4.3)	1 880	(3 488)
Contributions fixées déduction faite de la provision	**500 752**	**456 711**

En mai 2017, la Soixante-Dixième Assemblée mondiale de la Santé a adopté la résolution portant ouverture de crédits pour l'exercice 2018-2019,[2] dans laquelle elle a approuvé un budget effectif total de US $4,4215 milliards. Dans la résolution WHA70.5, l'Assemblée de la Santé a également décidé que les contributions fixées des États Membres pour l'exercice 2018-2019 s'élèveraient au total à US $956,9 millions.

Conformément à la résolution WHA66.16 (2013), les contributions fixées sont, depuis 2014, versées en francs suisses et en dollars des États-Unis. Lorsque le montant total de la contribution fixée annuelle d'un État Membre est égal ou supérieur à US $200 000, cette contribution est calculée à parts égales en dollars des États-Unis et en francs suisses. Lorsque le montant de la contribution fixée annuelle d'un État Membre est inférieur à US $200 000, cette contribution est calculée en dollars des États Unis uniquement. Les contributions fixées pour 2018 s'élèvent à US $494 millions, soit US $249 millions et CHF 244 millions sur la base du taux de change de mai 2017. Les contributions étant dues à partir du 1er janvier, la part en francs suisses a été enregistrée au taux de change de janvier 2018. Ceci a entraîné un gain de change de US $4,5 millions à l'enregistrement. Les contributions fixées comptabilisées se sont donc élevées au total à US $499 millions.

Contributions volontaires

Les contributions volontaires pour 2018 s'élèvent à US $2,291 milliards (contre US $2,139 milliards pour 2017).

Désignation	31 décembre 2018	31 décembre 2017
	en milliers de US $	
Contributions volontaires	2 297 517	2 139 577
Diminution/(augmentation) de la provision pour créances douteuses (voir la note 4.3)	(6 603)	(272)
Contributions volontaires déduction faite de la provision	**2 290 914**	**2 139 305**

Elles correspondent aux sommes versées par des gouvernements, des organisations intergouvernementales, des institutions, d'autres organisations et organes du système des Nations Unies, ainsi que par des organisations non gouvernementales. Une grande partie des recettes rapportées en 2018 correspondent à des accords qui resteront en vigueur au cours des années à venir. Pour plus d'informations sur les contributions volontaires par fonds et par contributeur, consulter l'annexe au rapport financier.[3]

[1] Pour plus d'informations sur le recouvrement des contributions fixées, voir le document A72/37.

[2] Résolution WHA70.5.

[3] L'annexe au rapport financier (document A72/INF./5) est également disponible à l'adresse https://www.who.int/about/finances-accountability/funding/voluntary-contributions/en/.

Le montant total des contributions volontaires indiqué, de US $2,291 milliards, tient compte de la déduction : i) des remboursements aux contributeurs – pour un montant de US $21,8 millions (contre US $14,5 millions en 2017) ; ii) des réductions – pour un montant de US $14,3 millions (contre US $8,2 millions en 2017) – de recettes comptabilisées les années précédentes, car des informations reçues en cours d'année indiquent que ces sommes ne seront jamais recouvrées ; et iii) de l'ajustement des modalités de paiement, qui fait augmenter les recettes différées et fait baisser les recettes courantes correspondant à des recettes comptabilisées au cours d'années précédentes – pour un montant de US $1,7 million (contre un montant nul en 2017).

Contributions volontaires de biens et services

L'OMS reçoit des contributions en nature des États Membres et d'autres contributeurs. En 2018, l'Organisation a reçu des contributions de biens et services pour un montant de US $62,5 millions (contre US $136,8 millions au 31 décembre 2017).[1]

Désignation	31 décembre 2018	31 décembre 2017
	en milliers de US $	
Biens – Fournitures et matériels médicaux	38 004	112 482
Biens – Bureaux et fournitures pour le terrain	12 110	10 256
Services	12 382	14 094
Total des contributions volontaires de biens et services	**62 496**	**136 832**

En outre, l'OMS bénéficie également de terrains mis à sa disposition par les gouvernements hôtes gratuitement ou pour un loyer symbolique. Comme les gouvernements concernés gardent le titre de propriété de ces terrains, la jouissance de ces terrains n'est pas comptabilisée dans les états financiers. Le tableau ci-dessous indique les lieux où des terrains ont été mis à la disposition de l'OMS afin qu'elle y construise ou qu'elle y achète des locaux.

Région	Pays	Ville
Siège	Suisse	Genève
Afrique	Guinée équatoriale	Malabo
Afrique	République du Soudan du Sud	Djouba
Afrique	Nigéria	Maiduguri, État de Borno
Méditerranée orientale	Égypte	Le Caire
Méditerranée orientale	Afghanistan	Kaboul
Méditerranée orientale	Pakistan	Islamabad
Méditerranée orientale	Jordanie	Amman
Méditerranée orientale	Tunisie	Tunis
Méditerranée orientale	Somalie	Garowe
Asie du Sud-Est	Inde	New Delhi
Pacifique occidental	Philippines	Manille
Pacifique occidental	Îles Solomon	Honiara

[1] Les informations relatives aux contributions de biens et services sont disponibles sur le portail Web de l'OMS consacré au budget programme, à l'adresse http://open.who.int/2018-19/home (consulté le 31 mars 2019), et sur le site Internet de l'OMS, à l'adresse http://www.who.int/about/finances-accountability/funding/voluntary-contributions/fr (consulté le 31 mars 2019).

Autres produits

En 2018, les autres produits s'élevaient au total à US $47,2 millions (contre US $42,5 millions au 31 décembre 2017). Ils correspondent principalement aux revenus tirés des rétributions au titre de services (rétributions pour la préqualification), de l'hébergement d'entités telles que l'ONUSIDA, Unitaid et le Centre international de calcul, des achats remboursables et des cotisations à l'assurance-accidents et maladie. Les autres sources de revenus englobent également les recettes locatives ainsi que la vente de publications et les redevances.

Les achats remboursables correspondent aux médicaments, aux vaccins, aux équipements et aux autres fournitures achetés par l'OMS pour le compte d'États Membres et d'autres organismes des Nations Unies. Les produits et les charges (voir la note 5.2) liés aux achats remboursables font partie du fonds d'entreprise et ne sont pas inscrits dans le budget programme.

Désignation	31 décembre 2018	31 décembre 2017
	en milliers de US $	
Rétributions au titre de services	24 348	19 832
Achats remboursables	8 384	9 047
Redevances, ventes et recettes locatives	7 591	6 669
Autres produits	6 898	6 904
Total des autres produits	**47 221**	**42 452**

5.2 Charges

Dépenses liées au personnel

Ces dépenses correspondent au coût total de l'emploi du personnel dans tous les lieux d'affectation (traitement de base, ajustement de poste et toutes les autres prestations (telles que les pensions et les assurances) payés par l'Organisation). Les dépenses liées au personnel incluent aussi les mouvements du coût actuariel du passif du régime d'assurance-maladie du personnel, du fonds spécial d'indemnisation, des paiements de fin de contrat et de l'assurance-accidents et maladie (voir la note 4.12), qui est comptabilisé dans l'état de la performance financière (État II).

Désignation	31 décembre 2018	31 décembre 2017
	en milliers de US $	
Coût des traitements	860 214	839 986
Coût actuariel	(7 866)	43 173
Autres dépenses liées au personnel	78 870	83 141
Total des dépenses liées au personnel	**931 218**	**966 300**

Fournitures et matériels médicaux

L'OMS achète et distribue des fournitures et matériels médicaux principalement pour la mise en œuvre d'activités programmatiques dans les pays. Il s'agit de vaccins et de médicaments. Les frais de fonctionnement des hôpitaux, dont le carburant, et les frais d'expédition sont inclus. Les charges relatives aux fournitures médicales comprennent le coût des achats remboursables – voir la note 5.1 (Autres produits) et les fournitures médicales reçues comme contributions en nature.

Désignation	31 décembre 2018	31 décembre 2017
	en milliers de US $	
Fournitures médicales	138 682	140 537
Fournitures médicales – en nature	38 004	112 482
Total des fournitures et matériels médicaux	**176 686**	**253 019**

Services contractuels

Le montant des services contractuels correspond aux sommes dépensées par l'OMS pour le recours à des prestataires de services dans le cadre de ses activités programmatiques. Il correspond principalement à la mise en œuvre directe d'activités par l'OMS (par exemple de campagnes de vaccination organisées directement en collaboration avec des gouvernements nationaux), à des accords pour l'exécution de travaux, à des contrats de consultants ou à des accords de services spéciaux passés avec des personnes chargées de mener à bien des activités pour le compte de l'Organisation. Les activités de recherche médicale, le coût des bourses d'études et les dépenses engagées pour la sécurité font également partie des services contractuels.

Désignation	31 décembre 2018	31 décembre 2017
	en milliers de US $	
Mise en œuvre directe	264 670	257 599
Services contractuels	377 673	451 561
Accords de services spéciaux	56 972	48 783
Frais de sécurité et autres	21 990	23 609
Total – Services contractuels	**721 305**	**781 552**

Transferts et subventions

Les transferts et les subventions à d'autres entités correspondent à des contrats sans contrepartie directe signés avec des entités nationales (principalement des ministères de la santé) et à des lettres d'accord signées avec d'autres entités pour mener à bien des activités conformes au budget programme de l'Organisation, à des charges relatives aux bourses et à des achats de matériel pour des tiers. Ces transferts et subventions à des ministères sont désignés sous le nom de « coopération financière directe » et sont passés en charge au moment du transfert au partenaire contractuel. Les entités sont tenues de rendre compte de l'utilisation des fonds pour prouver que ceux-ci sont utilisés conformément à l'accord, et l'OMS effectue un suivi sur site et des vérifications ponctuelles des activités en cours couvertes par la coopération financière directe et un examen a posteriori de certaines activités couvertes par la coopération financière directe après une évaluation des risques. Sur la base de ces examens, l'OMS peut retenir le financement destiné aux bénéficiaires des transferts et des bourses si les dispositions de l'accord n'ont pas été respectées.

Désignation	31 décembre 2018	31 décembre 2017
	en milliers de US $	
Coopération financière directe	115 882	151 585
Lettres d'accord	107 302	68 399
Achats de matériel pour des tiers	46 029	35 462
Bourses	3 183	4 616
Total des transferts et subventions	**272 396**	**260 062**

Voyages

Les frais de voyage correspondent aux voyages payés par l'Organisation pour les membres du personnel de l'OMS, les participants aux réunions qui ne font pas partie du personnel, les consultants et les représentants d'États Membres. Les charges relatives aux voyages englobent le coût des billets d'avion, les indemnités journalières de subsistance et les autres coûts liés aux voyages.

Désignation	31 décembre 2018	31 décembre 2017
	en milliers de US $	
Voyages	**191 690**	**201 907**

Charges opérationnelles générales

Les charges opérationnelles générales correspondent aux frais généraux liés à l'activité des bureaux de pays, des bureaux régionaux, du Siège et des programmes de l'OMS. Elles comprennent les frais relatifs aux services essentiels, aux télécommunications, aux loyers, à l'entretien et à la réparation des actifs afin que ceux-ci continuent à fonctionner dans leur état actuel, au transport ou encore aux licences de logiciels. Les dépenses de représentation, engagées principalement à l'occasion des ateliers, des réunions et des formations, et la prime d'assurance pour couvrir les accidents et maladies catastrophiques, sont incluses dans les charges opérationnelles générales. La rubrique « Autres – en nature » correspond aux bureaux en location, aux fournitures et aux autres articles reçus comme contributions en nature.

Désignation	31 décembre 2018	31 décembre 2017
	en milliers de US $	
Charges opérationnelles générales	164 091	152 448
Frais de représentation	1 335	4 981
En nature – Bureaux et fournitures pour le terrain	12 110	10 256
Total des charges opérationnelles générales	**177 536**	**167 685**

Équipement, véhicules et mobilier

En 2018, les charges se sont élevées au total à US $15,5 millions (contre US $35,9 millions en 2017) pour les achats d'articles inférieurs au seuil de capitalisation.

Dépréciation et amortissement

La dépréciation est la charge résultant de la répartition systématique du montant amortissable des immobilisations corporelles sur leur durée de vie utile. Tous les articles supérieurs au seuil de capitalisation sont dépréciés conformément à la politique en vigueur.

L'amortissement est la charge résultant de la répartition systématique du montant amortissable des actifs incorporels sur leur durée de vie utile. Il concerne les logiciels achetés.

Désignation	31 décembre 2018	31 décembre 2017
	en milliers de US $	
Dépréciation (voir la note 4.7)	12 624	13 320
Amortissement (voir la note 4.8)	909	847
Total de la dépréciation et de l'amortissement	**13 533**	**14 167**

5.3 Recettes financières

Le total des recettes financières englobe des montants relatifs aux fonds administrés par l'OMS pour le compte d'autres entités (voir la note 4.15). Les recettes tirées des placements concernant d'autres entités sont allouées à ces entités. En outre, les intérêts sont répartis sur la base du solde moyen du fonds et comptabilisés comme recettes financières pour ce fonds.

Les recettes financières comprennent les éléments suivants :

Désignation	31 décembre 2018	31 décembre 2017
	en milliers de US $	
Recettes sur les placements	64 320	44 037
Frais bancaires et frais liés à la gestion des placements	(3 013)	(2 800)
Gains ou (pertes) au change net(te)s réalisé(e)s[a]	35 655	(1 937)
Gains ou (pertes) au change net(te)s non réalisé(e)s	(37 111)	53 951
Gains (ou pertes) de réévaluation actuarielle sur le fonds pour les paiements de fin de contrat et le fonds d'assurance-accidents et maladie	2 695	4 016
Coût actuariel des intérêts lié à l'évaluation du fonds pour les paiements de fin de contrat, du fonds spécial d'indemnisation et du fonds d'assurance-accidents et maladie	(2 781)	(2 268)
Total net des recettes financières (OMS et autres entités)	**58 870**	**94 999**
Recettes sur les placements et gains et pertes au change répartis entre d'autres entités	(19 277)	(17 726)
Total net des recettes financières (OMS)	**40 486**	**77 273**

[a] Dont les différences dues à l'arrondi de l'état financier au millier de US $ près.

6. Informations à l'appui des variations de l'actif net/la situation nette

6.1 Fonds général

Cette note fournit des précisions sur le solde du fonds général.

6.1.a Budget ordinaire

Cette note fournit des précisions sur les produits et les charges afférents au budget général.

Désignation	Fonds des contributions fixées des États Membres	Fonds de péréquation des impôts	Fonds de roulement	Total
	en milliers de US $			
Solde au 1er janvier 2018	10 864	(7 524)	31 000	34 340
Contributions fixées nettes des États Membres (voir la note 5.1)	500 751			500 751
Crédits au fonds de péréquation des impôts	(15 927)	15 927		–
Charges financières	(4 032)			4 032
Charges diverses	(359)			(359)
Charges programmatiques	(523 755)			(523 755)
Remboursements d'impôts aux membres du personnel		(8 811)		(8 811)
Solde au 31 décembre 2018	**(32 458)**	**(408)**	**31 000**	**(1 866)**

Pour plus d'informations sur les recettes provenant des contributions fixées, voir la note 5.1.

Conformément à la résolution WHA70.5, une somme de US $15,9 millions a été versée au fonds de péréquation des impôts.

Conformément à la résolution WHA70.5, l'Assemblée de la Santé a décidé que le niveau du fonds de roulement resterait fixé à son niveau existant, soit US $31 millions.

6.1.b Fonds volontaires

Cette note fournit des précisions sur le solde du fonds volontaire relatif aux contributions de base, aux contributions à objet désigné et aux contributions des partenariats.

Désignation	Notes	31 décembre 2018	31 décembre 2017
		en milliers de US $	
Contributions volontaires de base[a]		120 249	
Fonds des contributions volontaires de base		67 712	105 874
Fonds des contributions volontaires à objet désigné		1 256 878	1 201 310
Programme spécial de recherche et de formation concernant les maladies tropicales (fonds fiduciaire du TDR)		30 559	18 717
Programme spécial de recherche, de développement et de formation à la recherche en reproduction humaine (fonds fiduciaire de HRP)		46 732	34 431
Fonds pour les programmes spéciaux et les accords de collaboration		225 999	200 523
Compte spécial de frais généraux	6.2a	449 721	366 462
Fonds pour les interventions en cas d'épidémies ou de crises		441 285	299 889
Fonds de réserve pour les situations d'urgence	6.2b	40 532	18 294
Fonds pour la facturation au service – opérations avec contrepartie directe		25 620	14 037
Total des fonds volontaires		**2 705 287**	**2 259 537**

[a] Un nouveau fonds a été créé en 2018 pour distinguer et suivre le solde des contributions volontaires de base (le solde inclus dans le fonds des contributions volontaires de base s'élevait à US $37,9 millions) au 31 décembre 2017.

6.1.b.i Compte spécial de frais généraux

Ce compte a été ouvert afin de couvrir les frais généraux d'activités financées par des sources autres que le budget ordinaire (c'est-à-dire par des contributions volontaires).

Sont portés au crédit de ce compte les produits provenant des sources suivantes :

- conformément à la résolution WHA34.17 (1981), les fonds provenant de sources volontaires pour couvrir les dépenses d'appui au programme sont calculés en appliquant un pourcentage fixe au total des dépenses. Cette résolution prévoit une commission uniforme de 13 % sur les dépenses des projets. Le Directeur général a plusieurs fois fait exception à cette règle, principalement pour les situations d'urgence. Pour 2018, les recettes relatives aux dépenses des projets se sont élevées à US $156 millions, ce qui correspond à un taux moyen de 9 % pour les dépenses d'appui aux programmes ;
- les accords de services administratifs passés avec d'autres entités ;
- les intérêts perçus sur les contributions volontaires, tels qu'indiqués dans le document EB122/3.

On trouvera ci-dessous une synthèse de l'état du fonds :

Désignation	31 décembre 2018	31 décembre 2017
	en milliers de US $	
Solde au 1er janvier	**366 462**	**415 062**
Produits		
Dépenses d'appui au programme	156 267	161 784
Recettes financières	54 204	48 078
Accords de services administratifs passés avec d'autres entités	2 435	5 552
Autres produits	895	1 363
Total des produits	**213 801**	**216 777**
Charges		
Dépenses liées au personnel	80 686	150 630
Fournitures et matériels médicaux	252	4 048
Services contractuels	18 524	25 620
Transferts et subventions à d'autres entités	31	1 099
Voyages	3 050	7 896
Charges opérationnelles générales	19 484	25 551
Équipement, véhicules et mobilier	1 912	4 701
Total des charges	**123 939**	**219 545**
À déduire :		
Transfert aux fonds d'affectation spéciale		45 560
Augmentation/(diminution) de la provision pour créances douteuses – contributions volontaires[a]	6 603	272
Solde au 31 décembre	**449 721**	**366 462**

[a] En 2018, la provision pour créances douteuses concernant les contributions volontaires a augmenté – voir la note 4.3.

Charges imputées au fonds, par bureau :

Charges par bureau	31 décembre 2018	31 décembre 2017
	en milliers de US $	
Activités mondiales et interrégionales	53 074	98 467
Bureau régional de l'Afrique	23 206	37 989
Bureau régional des Amériques	5 538	12 035
Bureau régional de la Méditerranée orientale	10 514	20 933
Bureau régional de l'Europe	7 829	12 991
Bureau régional de l'Asie du Sud-Est	16 324	22 957
Bureau régional du Pacifique occidental	7 454	14 173
Charges totales par bureau	**123 939**	**219 545**

6.1.b.ii Fonds de réserve pour les situations d'urgence

Ce fonds a été créé par la Soixante-Huitième Assemblée mondiale de la Santé en vertu de la décision WHA68(10) (2015). Il a pour but d'assurer le financement temporaire des opérations d'urgence sur le terrain, avec une capitalisation cible de US $100 millions. On trouvera ci-après une synthèse de l'état du fonds.

Désignation	31 décembre 2018	31 décembre 2017
	en milliers de US $	
Solde au 1er janvier	**18 294**	**17 077**
Produits		
Contributions	39 985	12 988
Total des produits	**39 985**	**12 988**
Charges		
Dépenses liées au personnel	1 169	742
Fournitures et matériels médicaux	3 116	1 232
Services contractuels	5 435	3 600
Transferts et subventions	2 275	545
Voyages	2 476	1 903
Charges opérationnelles générales	2 865	2 954
Équipement, véhicules et mobilier	411	795
Total des charges	**17 747**	**11 771**
Solde au 31 décembre	**40 532**	**18 294**

6.2 États Membres – Autres

Cette note fournit des précisions sur le solde du fonds « États Membres – Autres ».

Désignation	31 décembre 2018	31 décembre 2017
	en milliers de US $	
Fonds commun	137 596	135 999
Fonds d'entreprise (voir la note 6.2.a)	27 612	22 706
Fonds d'affectation spéciale (voir la note 6.2.b)	(890 783)	(1 262 462)
Total – États Membres – Autres	**(725 575)**	**(1 103 757)**

6.2.a Fonds d'entreprise

Cette note fournit des précisions sur le solde du fonds d'entreprise.

Désignation	31 décembre 2018	31 décembre 2017
	en milliers de US $	
Fonds d'entreprise		
Fonds pour l'assurance-accidents et maladie	9 580	8 095
Fonds pour les concessions	5 522	4 551
Fonds pour les locations de garages	4 386	3 652
Fonds du Centre mondial de conférences et de formation de Tunis[a]	1 091	
Fonds pour les polices d'assurance	1 997	1 966
Fonds de roulement des ventes	4 769	4 442
Fonds pour les services partagés[a]	267	
Total du fonds d'entreprise	**27 612**	**22 706**

[a] Nouveau fonds créé en 2018 (voir la note 2.18).

6.2.b Fonds d'affectation spéciale

Cette note fournit des précisions sur le solde du fonds d'affectation spéciale.

Désignation	31 décembre 2018	31 décembre 2017
	en milliers de US $	
Fonds d'affectation spéciale		
Fonds du prêt à la construction	(45 450)	(19 515)
Fonds pour les infrastructures	138 662	134 546
Fonds pour le recouvrement du coût des services	2 776	3 534
Fonds pour la maternité[a]	2 311	
Fonds pour la mobilité	24 423	18 592
Fonds pour les droits et indemnités statutaires non inclus dans le traitement	10 258	12 928
Fonds pour le personnel employé dans la lutte contre la poliomyélite	47 746	50 000
Fonds pour l'occupation des postes	22 614	12 431
Fonds pour la sécurité	2 794	2 794
Fonds spécial d'indemnisation	(9 457)	(8 693)
Fonds de l'Assurance-maladie du personnel	(1 126 753)	(1 497 478)
Fonds pour la reconstitution des stocks	13 787	12 544
Fonds pour les paiements de fin de contrat	25 506	15 855
Total du fonds d'affectation spéciale	**(890 783)**	**(1 262 462)**

[a] Nouveau fonds créé en 2018 (voir la note 2.18).

6.2.b.i Fonds pour les infrastructures

Ce fonds a été créé par l'Assemblée de la Santé en vertu de la décision WHA70(16). On trouvera ci-après une synthèse de l'état du fonds.

Désignation	31 décembre 2018	31 décembre 2017
	en milliers de US $	
Fonds immobilier	118 244	111 458
Fonds pour la technologie de l'information	20 418	23 088
Total du fonds pour les infrastructures	**138 662**	**134 546**

6.2.b.i.a) Fonds immobilier

Ce fonds a été créé par l'Assemblée de la Santé en vertu de la résolution WHA23.14 (1970). Il est utilisé pour couvrir les dépenses afférentes à la construction de bâtiments ou à l'agrandissement de bâtiments existants, à l'acquisition de terrains le cas échéant, aux réparations et aux transformations des bâtiments à usage de bureaux existants et à l'entretien, aux réparations et à la modification des logements loués au personnel par l'Organisation. Une autorisation expresse de l'Assemblée de la Santé est nécessaire pour l'acquisition de terrains, la construction de bâtiments ou l'agrandissement de bâtiments existants.

On trouvera ci-après une synthèse de l'état du fonds.

Désignation	31 décembre 2018	31 décembre 2017
	en milliers de US $	
Solde au 1er janvier	**111 458**	**95 725**
Produits		
Crédits reçus conformément à la résolution WHA63.7		10 000
Transfert pour des projets particuliers[a]		4 231
Recettes locatives	3 324	2 252
Autres produits	10 658	10 632
Total des produits	**13 982**	**27 115**
Charges		
Dépenses liées au personnel	230	17
Fournitures et matériels médicaux	5	
Services contractuels	2 879	7 849
Voyages	(331)	(2)
Charges opérationnelles générales	3 599	2 547
Équipement, véhicules et mobilier	814	971
Total des charges	**7 196**	**11 382**
Solde au 31 décembre	**118 244**	**111 458**

[a] En 2017, des transferts au fonds immobilier ont été effectués comme suit : US $2,6 millions par le Bureau régional de l'Afrique, US $1,7 million par le Siège et US $1,0 million par le Bureau régional du Pacifique occidental. Une somme de US $1,2 million a été retransférée au fonds du compte spécial de frais généraux.

On trouvera ci-après un état des charges inscrites au fonds immobilier.

Désignation	31 décembre 2018	31 décembre 2017
	en milliers de US $	
Charges par bureau		
Siège	2 553	6 286
Bureau régional de l'Afrique	3 261	4 624
Bureau régional de la Méditerranée orientale	514	442
Bureau régional de l'Asie du Sud-Est	641	30
Bureau régional du Pacifique occidental	227	
Total des charges	**7 196**	**11 382**

6.2.b.i.b) Fonds pour la technologie de l'information

Ce fonds a été créé pour répondre aux besoins administratifs actuels et futurs de l'Organisation. Il peut être alimenté par une ouverture de crédits au budget ordinaire et par des contributions volontaires (compte spécial de frais généraux compris). On trouvera ci-après une synthèse de l'état du fonds.

Désignation	31 décembre 2018	31 décembre 2017
	en milliers de US $	
Solde au 1er janvier	**23 088**	**4 141**
Produits		
Crédits reçus conformément à la résolution WHA63.7 et à la décision WHA70(16)		15 000
Transfert pour des projets particuliers[a]		14 900
Total des produits		**29 900**
Charges		
Dépenses liées au personnel	871	3 016
Services contractuels	1 179	6 595
Voyages	81	167
Charges opérationnelles générales	(15)	760
Équipement, véhicules et mobilier	554	415
Total des charges	**2 670**	**10 953**
Solde au 31 décembre	**20 418**	**23 088**

[a] En 2017, US $14,9 millions ont été transférés du compte spécial de frais généraux.

6.3 Fonds fiduciaire

Cette note fournit des précisions sur le solde du fonds fiduciaire.

Désignation	31 décembre 2018	31 décembre 2017
	en milliers de US $	
Fonds fiduciaire		
Fonds de l'Alliance pour la recherche sur les politiques et les systèmes de santé	18 286	14 040
Observatoire européen des systèmes et des politiques de santé	5 989	7 223
Fonds ESPEN	11 124	6 983
Fonds de l'Alliance mondiale pour les personnels de santé		1 089
Fonds du Partenariat pour la santé de la mère, du nouveau-né et de l'enfant	7 349	4 291
Fonds du Partenariat Faire reculer le paludisme		(481)
Fonds de l'Association du personnel[a]	208	
Convention-cadre de l'OMS pour la lutte antitabac	16 907	8 459
Total du fonds fiduciaire	**59 863**	**41 604**

[a] Nouveau fonds créé en 2018 (voir la note 2.18).

7. Informations à l'appui de l'état de la comparaison des montants budgétaires et des montants réels

En mai 2017, l'Assemblée de la Santé a adopté la résolution WHA70.5 sur le budget programme 2018-2019, en vertu de laquelle elle a approuvé le budget pour l'exercice 2018-2019, toutes sources de fonds confondues (contributions fixées et contributions volontaires), pour un montant total de US $4,4215 milliards. Le budget de l'OMS est adopté par l'Assemblée de la Santé pour deux ans.

Le budget et les états financiers de l'OMS sont établis selon des méthodes comptables différentes. L'état de la situation financière (État I), l'état de la performance financière (État II), l'état des variations de l'actif net/situation nette (État III) et le tableau des flux de trésorerie (État IV) sont établis sur la base de la comptabilité

d'exercice, tandis que l'état de la comparaison des montants budgétaires et des montants réels (État V) est établi sur la base de la comptabilité de caisse modifiée (c'est-à-dire que l'utilisation du budget est mesurée en fonction des dépenses réelles).

Comme prévu par la Norme IPSAS 24 (Présentation de l'information budgétaire dans les états financiers), lorsque les états financiers et le budget ne sont pas préparés sur une base comparable, les montants réels présentés sur une base comparable à celle du budget doivent être rapprochés des montants réels présentés dans les états financiers, en identifiant séparément toutes les différences relatives à la base, au calendrier et à l'entité. Comme indiqué à la note 2.18, le fonds général correspond aux résultats du budget programme, compte non tenu des charges au fonds de péréquation des impôts, de l'utilisation hors du budget programme et des charges en nature (biens et services).

Comme prévu par la Norme IPSAS 24 (Présentation de l'information budgétaire dans les états financiers), les montants réels présentés dans l'État V sont rapprochés, sur une base comparable, des montants réels présentés dans les états financiers, en identifiant séparément toutes les différences relatives à la base, au calendrier et à l'entité.

Des différences de base surviennent lorsque des éléments du budget programme approuvé sont utilisés pour des activités autres que la mise en œuvre des programmes techniques, par exemple pour les charges du fonds de péréquation des impôts, pour d'autres utilisations en dehors du budget programme et dans d'autres cas particuliers.

Les différences de calendrier correspondent à l'inclusion dans les états financiers de l'OMS de charges au budget programme relatives à d'autres exercices financiers.

Les différences d'entité sont dues à l'inclusion dans les états financiers de l'OMS de montants correspondant à deux fonds (« États Membres – Autres » et le fonds fiduciaire) qui ne font pas partie du budget programme de l'Organisation.

Les différences de présentation tiennent à des différences de format et de classification dans l'état des flux de trésorerie (État IV) et dans l'état de la comparaison des montants budgétaires et des montants réels (État V).

Un rapprochement entre les montants réels présentés sur une base comparable dans l'État V et ceux présentés dans l'État IV pour décembre 2018 figure ci-dessous.

Désignation	2018			
	Fonctionnement	Placements	Financement	Total
	en milliers de US $			
Montant réel sur une base comparable (État V)	(2 291 881)			(2 291 881)
Différences de base	32 204	(707 500)	30 483	(644 813)
Différences de calendrier	85 610			85 610
Différences de calendrier	90 155	(1 778)		88 377
Différences de présentation	2 499 133	(34 071)		2 465 062
Montant réel dans le tableau des flux de trésorerie (État IV)	**415 221**	**(743 349)**	**30 483**	**(297 645)**

8. Informations sectorielles

8.1 État de la situation financière par segment

Au 31 décembre 2018 (en milliers de US $)

Désignation	Siège	Bureau régional de l'Afrique	Bureau régional des Amériques	Bureau régional de la Méditerranée orientale	Bureau régional de l'Europe	Bureau régional de l'Asie du Sud-Est	Bureau régional du Pacifique occidental	Total
ACTIFS								
Actifs courants								
Trésorerie et équivalents de trésorerie	187 188	22 480	0	24 423	2 237	3 204	3 475	243 007
Placements à court terme	3 303 322	0	0	0	0	0	0	3 303 322
Créances courantes	1 740 996	2 733	(643 221)	719	418	5 241	293	1 107 179
Créances sur le personnel	6 578	2 591	0	1 306	505	800	1 276	13 056
Stocks	18 378	1 432	0	17 138	0	200	325	37 473
Paiements anticipés et dépôts	11 208	987	0	12 618	1 438	4 179	260	30 690
Total des actifs courants	**5 267 670**	**30 223**	**(643 221)**	**56 204**	**4 598**	**13 624**	**5 629**	**4 734 727**
Actifs non courants								
Créances non courantes	206 258	0	0	0	0	0	0	206 258
Placements à long terme	120 525	0	0	0	0	0	0	120 525
Immobilisations corporelles	84 521	13 670	0	23 113	971	1 163	1 263	124 701
Actifs incorporels	3 189	0	0	0	0	0	0	3 189
Total des actifs non courants	**414 493**	**13 670**	**0**	**23 113**	**971**	**1 163**	**1 263**	**454 673**
TOTAL DES ACTIFS	**5 682 163**	**43 893**	**(643 221)**	**79 317**	**5 569**	**14 787**	**6 892**	**5 189 400**
PASSIFS								
Passifs courants								
Contributions reçues en avance	84 552	102	0	0	0	2 000	0	86 654
Dettes	13 894	10 303	0	14 232	2 432	2 005	1 624	44 490
Dettes envers le personnel	293	496	0	199	77	169	99	1 333
Montants accumulés pour régler les avantages du personnel – courants	25 128	12 696	0	4 589	3 540	3 255	3 178	52 386
Recettes différées – courantes	376 590	0	0	0	0	0	0	376 590
Passifs financiers	101 411	0	0	0	0	0	0	101 411
Autres passifs courants	(15 681 483)	6 779 823	144 628	4 200 851	1 275 985	1 949 357	1 406 065	75 226
Passif interentités	923 945	0	0	0	0	0	0	923 945
Emprunts à long terme – courants	606	0	0	0	0	0	0	606
Total des passifs courants	**(14 155 064)**	**6 803 420**	**144 628**	**4 219 871**	**1 282 034**	**1 956 786**	**1 410 966**	**1 662 641**
Passifs non courants								
Emprunts à long terme – non courants	73 335	0	0	0	0	0	0	73 335
Montants accumulés pour régler les avantages du personnel – non courants	861 895	123 149	0	37 583	107 106	44 661	32 757	1 207 151
Recettes différées – non courantes	206 258	0	0	0	0	0	0	206 258
Autres passifs non courants	2 306	0	0	0	0	0	0	2 306
Total des passifs non courants	**1 143 794**	**123 149**	**0**	**37 583**	**107 106**	**44 661**	**32 757**	**1 489 050**
TOTAL DES PASSIFS	**(13 011 270)**	**6 926 569**	**144 628**	**4 257 454**	**1 389 140**	**2 001 447**	**1 443 723**	**3 151 691**
ACTIF NET/SITUATION NETTE								
Fonds général	18 574 324	(6 644 552)	(772 958)	(3 999 060)	(1 223 127)	(1 879 742)	(1 351 464)	2 703 421
États Membres – Autres	20 792	(224 749)	(14 436)	(178 280)	(137 578)	(106 189)	(85 135)	(725 575)
Fonds fiduciaires	98 317	(13 375)	(455)	(797)	(22 866)	(729)	(232)	59 863
TOTAL DES ACTIFS NETS/SITUATION NETTE	**18 693 433**	**(6 882 676)**	**(787 849)**	**(4 178 137)**	**(1 383 571)**	**(1 986 660)**	**(1 436 831)**	**2 037 709**
TOTAL DES PASSIFS ET DES ACTIFS NETS/ SITUATION NETTE	**5 682 163**	**43 893**	**(643 221)**	**79 317**	**5 569**	**14 787**	**6 892**	**5 189 400**

8.2 État de la performance financière par segment

Pour l'année qui s'est achevée le 31 décembre 2018 (en milliers de US $)

Désignation	Siège	Bureau régional de l'Afrique	Bureau régional des Amériques	Bureau régional de la Méditerranée orientale	Bureau régional de l'Europe	Bureau régional de l'Asie du Sud-Est	Bureau régional du Pacifique occidental	Total
Produits								
Contributions fixées	500 751						1	500 752
Contributions volontaires	2 290 868				46			2 290 914
Contributions volontaires de biens et services	62 496							62 496
Autres produits	52 450	(2 549)		224	(1 234)	(921)	(749)	47 221
Total des produits	**2 906 565**	**(2 549)**		**224**	**(1 188)**	**(921)**	**(748)**	**2 901 383**
Charges								
Dépenses liées au personnel	398 883	221 920	34 159	95 742	74 215	52 445	53 854	931 218
Fournitures et matériels médicaux	22 156	33 943	1 894	78 060	6 109	29 585	4 939	176 686
Services contractuels	152 609	198 243	13 747	238 764	41 818	54 603	21 521	721 305
Transferts et subventions	13 043	89 731	1 587	109 783	14 822	16 826	26 604	272 396
Voyages	78 728	54 158	10 497	16 988	13 113	8 052	10 154	191 690
Charges opérationnelles générales	33 898	61 795	7 320	35 207	15 315	18 135	5 866	177 536
Équipement, véhicules et mobilier	2 161	7 062		2 788	404	2 392	679	15 486
Dépréciation et amortissement	2 649	5 907		2 939	692	834	512	13 533
Total des charges	**704 127**	**672 759**	**69 204**	**580 271**	**166 488**	**182 872**	**124 129**	**2 499 850**
Recettes financières	**48 348**	**(650)**	**(5)**	**(5 621)**	**363**	**(2 044)**	**95**	**40 486**
(DÉFICIT)/EXCÉDENT/TOTAL POUR L'ANNÉE[a]	**2 250 786**	**(675 958)**	**(69 209)**	**(585 668)**	**(167 313)**	**(185 837)**	**(124 782)**	**442 019**

[a] Le solde des recettes présente un fort excédent pour le Siège et des déficits pour les autres bureaux. Ceci est dû à la politique de comptabilité centralisée des produits et de comptabilité décentralisée des charges.

9. Montants passés par profits et pertes et versements à titre gracieux

En 2018, un montant total de US $413 678 a été passé par profits et pertes (contre US $453 915 en 2017). Cette somme correspond : à des avances sur les frais de voyage concernant d'anciens membres du personnel, pour un montant de US $2982 ; à d'anciennes affaires concernant des avances aux fournisseurs et des notes de crédit, pour un montant de US $365 837 ; et à des cotisations manquantes à la Caisse des pensions ou à d'autres sommes diverses concernant d'anciens membres du personnel, pour un montant de US $44 859. Tous ces montants ont été considérés comme irrécouvrables.

En 2018, des versements à titre gracieux pour un montant de US $1422 ont été approuvés (aucun versement à titre gracieux n'avait été effectué en 2017).

10. Informations relatives aux parties liées et au personnel de direction

Le Directeur général, les Directeurs régionaux et tous les autres membres du personnel hors classes sont considérés comme « personnel de direction essentiel ».

Au cours de l'année, 24 membres du personnel étaient considérés comme faisant partie du personnel de direction essentiel. Le tableau ci-dessous indique leur rémunération globale.

Désignation	en milliers de US $
Rémunération et ajustement de poste	5 456
Avantages	347
Pension et assurance-maladie	1 682
Rémunération totale	**7 485**
Avances non remboursées relatives aux avantages du personnel	**188**
Avances non remboursées relatives aux prêts (en plus des avantages normaux, le cas échéant)	**–**

La rémunération totale versée au personnel de direction essentiel inclut le traitement net, l'ajustement de poste, les avantages tels que l'indemnité de représentation et les autres indemnités, la prime d'affectation et les autres primes, l'allocation logement, le remboursement des frais d'expédition des effets personnels, et les cotisations de l'employeur à la Caisse des pensions et à l'Assurance-maladie.

Le personnel de direction essentiel a également droit, comme les autres employés, aux avantages postérieurs à l'emploi. Il est impossible de quantifier ces avantages de manière fiable. Les membres du personnel de direction essentiel sont membres ordinaires de la Caisse commune des pensions du personnel des Nations Unies.

Le Directeur régional pour les Amériques fait partie du personnel de direction essentiel. Cependant, comme il bénéficie de tous les avantages prévus par l'OPS, ceux-ci sont indiqués dans les états financiers de l'OPS et non dans ceux de l'OMS.

Au cours de l'année, le personnel de direction essentiel n'a bénéficié d'aucun prêt en dehors de ceux auxquels peut avoir accès l'ensemble du personnel.

11. Événements postérieurs à la date de reporting

La date de reporting de l'OMS est le 31 décembre 2018. La publication des états financiers a été autorisée le 29 mars 2019, date à laquelle ils ont été soumis au Commissaire aux comptes par le Directeur général. À la date de signature des présents comptes, aucun événement significatif, favorable ou défavorable, qui aurait pu avoir un impact sur les états financiers n'était survenu entre la date du bilan et la date à laquelle la publication des états financiers a été autorisée.

12. Passifs éventuels, engagements et actifs éventuels

Passifs éventuels

Au 31 décembre 2018, l'OMS faisait l'objet d'actions en justice en suspens. Au moment de la rédaction du présent rapport, l'Assemblée générale n'avait pas invoqué la disposition de l'article 26. Cependant, trois affaires concernant des litiges contractuels doivent être considérées comme un passif éventuel. Le coût total potentiel pour l'Organisation est estimé à US $278 987 (contre US $288 407 au 31 décembre 2017).

En outre, des membres du personnel des catégories professionnelle et de rang supérieur recrutés au niveau international en poste à Genève ont déposé une requête commune auprès du Tribunal administratif de l'OIT pour contester la baisse des traitements consécutive à l'application des décisions prises par la Commission de la fonction publique internationale concernant l'ajustement de poste et d'autres aspects de la rémunération. Si la requête aboutit, l'OMS pourrait être amenée à effectuer des paiements rétroactifs correspondant à la différence de rémunération depuis février 2018.

Engagements relatifs à des locations simples

L'OMS conclut des baux de location simple pour louer des bureaux dans plusieurs pays. Les loyers à payer aux échéances indiquées ci-après s'élèvent au minimum à :

Désignation	Total	
	en milliers de US $	
	Année 2018	**Année 2017**
Moins d'un an	11 195	7 292
De 1 à 5 ans	12 107	6 656
Plus de 5 ans	461	1 258
Total des engagements au titre de loyers	**23 763**	**15 206**

L'Organisation n'avait pas de contrat de location-financement en suspens à la date de reporting.

L'OMS a loué des bureaux à six locataires. Au 31 décembre 2018, les recettes locatives s'élevaient au total à US $0,8 million (contre US $0,8 million au 31 décembre 2017).

Actifs éventuels

Conformément à la Norme IPSAS 19 (Provisions, passifs éventuels et actifs éventuels), des actifs éventuels seront indiqués lorsqu'un événement aura donné lieu à un probable flux entrant d'avantages économiques. Au 31 décembre 2018, il n'y avait aucun actif éventuel important à indiquer.

Tableau I. État de la performance financière par fonds

Pour l'année qui s'est achevée le 31 décembre 2018
(en milliers de US $)

Désignation	Fonds général				États Membres – Autres			Fonds fiduciaire	Total partiel	Éliminations[a]	Total	Pourcentage
	Budget ordinaire	Fonds volontaires	Éliminations[a]	Total partiel	Fonds commun	Fonds d'entreprise	Fonds d'affectation spéciale					
Produits												
Contributions fixées	500 751			500 751	1				1		500 752	17%
Contributions volontaires		2 236 776		2 236 776				56 836	56 836	(2 698)	2 290 914	79%
Contributions volontaires de biens et services						62 496			62 496		62 496	2%
Autres produits	(359)	181 770	(150 741)	30 670	146	15 758	186 448	413	202 765	(186 214)	47 221	2%
Total des produits opérationnels	**500 392**	**2 418 546**	**(150 741)**	**2 768 197**	**147**	**78 254**	**186 448**	**57 249**	**322 098**	**(188 912)**	**2 901 383**	**100%**
Charges												
Dépenses liées au personnel	416 761	549 064		965 825		18 850	104 899	15 987	139 736	(174 343)	931 218	37%
Fournitures et matériels médicaux	3 385	127 469		130 854	6 167	39 390	5 680	89	51 326	(5 494)	176 686	7%
Services contractuels	43 233	651 476		694 709	(27 166)	440	49 658	10 518	33 450	(6 854)	721 305	29%
Transferts et subventions	11 820	257 095		268 915		2 466	894	4 531	7 891	(4 410)	272 396	11%
Voyages	27 415	160 221		187 636		138	13	4 012	4 163	(109)	191 690	8%
Charges opérationnelles générales	26 331	265 863	(150 741)	141 453	(32)	13 154	15 853	3 617	32 592	3 491	177 536	7%
Équipement, véhicules et mobilier	3 621	16 682		20 303	(8 485)	20	4 605	236	(3 624)	(1 193)	15 486	1%
Dépréciation et amortissement					13 533				13 533		13 533	1%
Total des charges	**532 566**	**2 027 870**	**(150 741)**	**2 409 695**	**(15 983)**	**74 458**	**181 602**	**38 990**	**279 067**	**(188 912)**	**2 499 850**	**100%**
Recettes financières	**(4 032)**	**55 074**		**51 042**	**(14 533)**	**1 110**	**2 867**		**(10 556)**		**40 486**	
EXCÉDENT/(DÉFICIT) TOTAL POUR L'ANNÉE	**(36 206)**	**445 750**		**409 544**	**1 597**	**4 906**	**7 713**	**18 259**	**32 475**		**442 019**	
Solde des fonds – 1er janvier 2018	**34 340**	**2 259 537**		**2 293 877**	**135 999**	**22 706**	**(1 262 462)**	**41 604**	**(1062 153)**		**1 231 724**	
Ajustements directs de l'actif net/situation nette							**363 966**		**363 966**		**363 966**	
Solde des fonds – 31 décembre 2018	**(1 866)**	**2 705 287**		**2 703 421**	**137 596**	**27 612**	**(890 783)**	**59 863**	**(1 029 678)**		**2 037 709**	

[a] Les éliminations indiquées dans l'état de la performance financière par fonds (Tableau I) sont des ajustements comptables qui servent à annuler l'effet des transferts entre fonds qui, autrement, entraîneraient une surévaluation des produits et des charges de l'Organisation. Ces ajustements comptables sont effectués au moyen d'un fonds distinct créé dans ce but.

Tableau II. Charges par bureau – Fonds général seulement

Pour l'année qui s'est achevée le 31 décembre 2018 (en milliers de US $)

Désignation	Siège	Bureau régional de l'Afrique	Bureau régional des Amériques	Bureau régional de la Méditerranée orientale	Bureau régional de l'Europe	Bureau régional de l'Asie du Sud-Est	Bureau régional du Pacifique occidental	Total
Charges								
Dépenses liées au personnel	442 457	220 578	34 150	97 639	64 570	53 450	52 981	965 825
Fournitures et matériels médicaux	12 017	23 485	1 894	78 670	6 294	6 536	1 958	130 854
Services contractuels	132 092	193 669	13 696	238 645	40 751	55 074	20 782	694 709
Transferts et subventions	13 616	87 766	1 541	110 165	14 822	14 527	26 478	268 915
Voyages	76 147	53 264	10 366	16 936	12 746	8 037	10 140	187 636
Charges opérationnelles générales	15 384	54 654	7 315	34 370	8 416	16 735	4 579	141 453
Équipement, véhicules et mobilier	1 616	10 047		5 056	837	2 027	720	20 303
Total des charges	**693 329**	**643 463**	**68 962**	**581 481**	**148 436**	**156 386**	**117 638**	**2 409 695**
Pourcentage de charges par type et par bureau								
Dépenses liées au personnel	46%	23%	4%	10%	7%	6%	5%	100%
Fournitures et matériels médicaux	9%	18%	1%	60%	5%	5%	1%	100%
Services contractuels	19%	28%	2%	34%	6%	8%	3%	100%
Transferts et subventions à d'autres entités	5%	33%	1%	41%	6%	5%	10%	100%
Voyages	41%	28%	6%	9%	7%	4%	5%	100%
Charges opérationnelles générales	11%	39%	5%	24%	6%	12%	3%	100%
Équipement, véhicules et mobilier	8%	49%	0%	25%	4%	10%	4%	100%
Pourcentage total	**29%**	**27%**	**3%**	**24%**	**6%**	**6%**	**5%**	**100%**
Pourcentage de charges par type dans chaque bureau								
Dépenses liées au personnel	64%	34%	50%	17%	44%	34%	45%	40%
Fournitures et matériels médicaux	2%	4%	3%	14%	4%	4%	2%	5%
Services contractuels	19%	30%	20%	41%	27%	35%	18%	29%
Transferts et subventions à d'autres entités	2%	14%	2%	19%	10%	9%	23%	11%
Voyages	11%	8%	15%	3%	9%	5%	9%	8%
Charges opérationnelles générales	2%	8%	11%	6%	6%	11%	4%	6%
Équipement, véhicules et mobilier	0%	2%	0%	1%	1%	1%	1%	1%
Pourcentage total	**100%**	**100%**	**100%**	**100%**	**100%**	**100%**	**100%**	**100%**

Tableau III. Situation financière globale – ensemble des fonds, 2018, 2016-2017 et 2014-2015

Pour l'année qui s'est achevée le 31 décembre 2018
(en millions de US $)

Désignation	Total 2018	Total 2016-2017	Total 2014-2015
Contributions fixées	501	927	955
Contributions volontaires – budget programme	2 243	3 828	3 839
Total des contributions – budget programme	**2 744**	**4 755**	**4 794**
Produits hors du budget programme	95	159	123
Contributions volontaires de biens et services	62	225	180
Total des produits (toutes sources confondues)	**2 901**	**5 139**	**5 097**
Charges – budget programme	2 292	4 572	4 357
Charges hors du budget programme et autres	146	354	511
Charges – en nature (biens et services)	62	225	175
Total des charges (toutes sources confondues)	**2 500**	**5 151**	**5 043**
Recettes financières	**41**	**140**	**28**
Excédent/(déficit) total	**442**	**128**	**82**

= = =